



MINISTÈRE DE LA CULTURE  
Inspection Générale des Affaires Culturelles

## MISSION REFERENT FESTIVALS : QUELQUES ENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DES FESTIVALS

DECEMBRE 2019

**Edition Octobre 2020**  
**(Etats généraux des festivals)**

Serge KANCEL  
Inspecteur général des affaires culturelles



# LETTRE DE MISSION



IGAC  
16 JAN. 2018

*La Ministre*

Monsieur Serge KANCEL,  
Inspecteur général des affaires culturelles  
S/c de Madame Ann-José ARLOT,  
Cheffe du service de l'Inspection générale  
des affaires culturelles  
3, rue de Valois  
75001 PARIS

Paris, le 15 JAN. 2018

N° d'éc. : TR/P/2018/42BCRA

Monsieur l'Inspecteur général,

Les festivals composent aujourd'hui en France un paysage riche et varié qui recouvre l'ensemble du champ culturel : la musique, les arts de la rue, le cirque, la danse, le théâtre, la marionnette, le conte, le cinéma, le livre, la bande dessinée, les arts visuels, l'histoire, le patrimoine.

Les festivals sont très nombreux (près de 2 500 pour le seul champ des musiques, 250 aidés par le Centre national du cinéma et de l'image animée dans le secteur du cinéma). Ce sont des moments attendus de nos concitoyens, et en particulier de la jeunesse qui aime goûter cet « esprit festival », propice aux découvertes d'artistes connus ou émergents, favorisant également de nouvelles formes de sociabilité et de citoyenneté.

Ayant connu un développement foisonnant dans la période de décentralisation, les festivals sont aussi des marqueurs forts d'identité et d'attractivité culturelle, économique et touristique pour un territoire.

Ils témoignent également d'une grande vitalité de la création artistique et jouent un rôle important à la fois pour l'émergence de nouveaux talents et pour la diffusion et la structuration de certains champs artistiques moins présents dans les lieux labellisés. Certains, notamment dans le domaine du cinéma ou du film d'animation, sont très structurants pour ces secteurs. Certains festivals peuvent mener tout au long de l'année des programmes de médiation culturelle souvent très innovants.

Lors du Conseil des ministres du 9 août 2017, j'ai annoncé mon souhait que soit désigné au sein du ministère de la Culture un référent sur la question des festivals.

...

*3, rue de Valois, 75003 Paris Cedex 03 France - Téléphone : 01 40 45 80 00*

Je souhaite que vous suiviez la situation économique et financière des festivals en France et notamment l'évolution de la fréquentation, l'évolution des financements publics et l'impact des coûts liés à la sécurisation des événements, et que vous en établissiez des synthèses annuelles à partir des éléments chiffrés que les directions générales et les services déconcentrés du ministère vous feront parvenir de façon suivie.

Vous vous attacherez également à étudier le cycle de vie des festivals en France ainsi que les phénomènes de concentration qui se développent, notamment dans le secteur de la musique, avec l'apparition de grands groupes qui rachètent des festivals, soulevant des interrogations en matière de diversité et d'indépendance artistique.

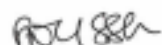
Sur ces bases, je souhaite que vous contribuiez à la réflexion sur les conditions d'accompagnement des festivals par la puissance publique. À ce titre, vous serez associé au groupe de travail technique qui devrait être mis en place dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) sur le sujet, étant rappelé que le ministère de la Culture fonde son action en faveur des festivals sur les grands enjeux que sont l'excellence et la pluralité de l'offre artistique, la diversité de la vie culturelle sur les territoires et l'élargissement des publics.

Vous vous appuyerez sur les services de l'État pour repérer des festivals qui non seulement conduisent des programmations exigeantes et soucieuses de diversité artistique, mais qui animent des territoires où l'offre culturelle est peu présente (monde rural et péri-urbain et dans les départements d'outre-mer), qui développent des actions durables auprès des publics pour leur permettre d'accéder aux œuvres et de participer à la vie culturelle et qui favorisent les échanges entre les diverses expressions culturelles.

Je souhaite que vous me présentiez avant l'été 2018 les premiers travaux que vous aurez menés, notamment sur les questions liées à la concentration ainsi que vos préconisations en la matière. Vous établirez également un diagnostic sur l'intervention de la puissance publique, qui pourra être présenté lors d'un prochain CCTDC. Enfin, je souhaite pouvoir disposer d'éléments annuels d'observation, à la veille de l'été et à la fin de l'année.

Vous conduirez vos travaux avec l'appui de l'ensemble des directions générales et des services déconcentrés du ministère et dans le cadre d'échanges avec nos établissements publics (en particulier le Centre national du cinéma et de l'image animée, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, le Centre national du livre, le Centre des monuments nationaux) et dans le dialogue qui sera nécessaire avec la profession.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur général, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise NYSSSEN

Copies : - Madame Claire GUILLEMAIN, Conseillère chargée de l'action territoriale, du soutien à la création et aux artistes et des relations sociales ;  
- Monsieur Hervé BARBARET, Secrétaire général ;  
- Madame Régine HATCHONDO, Directrice générale de la création artistique ;  
- Monsieur Vincent BERJOT, Directeur général des patrimoines ;  
- Monsieur Martin AJDARI, Directeur général des médias et des industries culturelles ;  
- Madame Frédérique BREDIN, Présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée.

# SYNTHESE

Le 9 août 2017, Françoise Nyssen, ministre de la culture, faisait une communication en conseil des ministres relative aux festivals dans laquelle elle annonçait la désignation au sein du ministère de la culture d'un "interlocuteur unique" sur cette question. Derrière le terme générique de "festival", étaient ciblées toutes les manifestations culturelles (salons, rencontres, foires...) quels qu'en soient les domaines (spectacle vivant, livre et littérature, cinéma et audiovisuel, arts plastiques et visuels, histoire et patrimoine, etc.). Compte tenu du traditionnel fonctionnement "en silos" des directions du ministère - à quoi s'ajoute l'action menée en propre par le CNV, le CNL et le CNC - la décision a été prise de désigner pour cette mission un membre de l'Inspection générale des affaires culturelles sous le terme, plus ouvert, de "réfèrent permanent et transversal".

Nommé réfèrent en janvier 2018, mon action s'est développée, pour l'essentiel au printemps et à l'été 2018, dans deux directions qui font l'objet des deux parties de cette présentation.

Bien entendu, le présent rapport, dont l'édition originale date de la fin 2019, ne prend pas en compte le contexte sanitaire spécifique de l'année 2020, qui a, comme on le sait, provoqué un séisme économique pour les festivals et entraîné l'annulation de la grande majorité d'entre eux.

## **1- Une contribution à l'expertise économique du ministère sur le phénomène festivalier et sur ses principaux facteurs de fragilité**

La mission a été l'occasion de synthétiser un certain nombre d'analyses sur l'économie des festivals.

### ***Des phénomènes de disparition qui, sans être alarmants à ce stade, justifient un dispositif de veille***

Les causes principales de disparition les plus fréquemment évoquées par les organisateurs rencontrés lorsqu'ils renoncent à tenir un festival, tiennent à la baisse ou à la perte d'une subvention d'une ou plusieurs collectivités locales, et à un alourdissement des coûts de sécurité et des coûts des plateaux artistiques.

Si l'on a effectivement constaté quelques disparitions ces dernières années, rien ne permet en 2019 d'affirmer qu'elles ont valeur de phénomène alarmant, ni ne contredisent ce que sont, pour des projets culturels, des cycles normaux d'apparition/disparition. Il demeure que le phénomène mérite d'être suivi avec attention dès lors que plusieurs festivals importants de musiques actuelles font état de la nécessité de parvenir désormais à des taux de remplissage de 90 %, voire de 92 ou 95 % pour équilibrer leur budget en vitesse de croisière, information qui mérite sans doute d'être expertisée et comparée à ce qui prévalait auparavant, mais qui donne la mesure d'une inquiétude.

### ***Des évolutions de fréquentation qui, sur un panel suivi de festivals des musiques actuelles, semblaient être de nouveau orientées à la hausse en 2019 après deux années de tassement***

Les données concernant la fréquentation des manifestations culturelles sont relativement éparpillées et disparates. La mise en place progressive par la DGCA du dispositif SIBIL, prévu pour

être généralisé à l'ensemble du spectacle vivant courant 2020, devrait permettre une appréhension plus précise.

En se centrant sur les évolutions des chiffres de fréquentation rendus publics par une quarantaine de festivals de musiques actuelles, on a pu constater un tassement des entrées en 2017 suivi d'une stagnation en 2018, alors que les années précédentes avaient été relativement euphoriques. Ces alertes ont cependant été contredites en 2019 par des chiffres à la hausse pour la quasi-totalité des festivals du panel.

On constate que la zone intermédiaire des festivals (25.000 à 75.000 festivaliers) a été celle des plus fortes turbulences ces dernières années, ce qui peut rejoindre l'observation, plus générale au secteur de la culture, des instabilités chroniques que connaissent les structures de taille intermédiaire.

### ***Un alourdissement des coûts de sureté/sécurité qu'accompagnent des interrogations de doctrine quant à la prise en charge des services d'ordre mobilisés***

S'agissant des coûts de sureté liés aux risques d'attentats, dont la charge s'est fortement alourdie pour les organisateurs depuis les événements de l'automne 2015, l'apport du référent festivals à la réflexion aura été relativement marginal dans la mesure où cette question est suivie de façon permanente et transversale au secrétariat général et mobilise de façon continue la DGCA et le CNV. On trouvera dans le corps du rapport un rappel des évolutions récentes sur ces questions, concernant notamment le dossier sensible du remboursement des services d'ordre indemnisés (SOI) dont le bien-fondé et les chiffrages opérées localement font l'objet de contestations récurrentes de la part des organisateurs.

### ***Des phénomènes de concentration, notamment dans les musiques actuelles, qui modifient le paysage des festivals mais qui ne semblent pas justifier, en l'état, une régulation publique***

La phénomène de concentration dans les musiques actuelles a pris trois formes : l'arrivée sur le marché français des festivals de trois puissants groupes internationaux du divertissement (les deux géants américains Live Nation et AEG et le néerlandais ID&T) ; l'implication capitaliste de quatre groupes trans-sectoriels à forte capacité d'investissement (Fimalac - Marc Ladreit de Lacharrière, Vivendi - Olympia production, LNEI - Matthieu Pigasse, et, plus marginalement, Sony) et le développement de deux groupes dont le spectacle est le cœur de métier (Morgane et JMD).

Des analystes du secteur et certains organisateurs de festivals dénoncent les effets perniciox, avérés ou redoutés, de ce phénomène : standardisation des programmations autour de quelques têtes d'affiche, difficulté d'accès aux artistes dont la carrière est gérée par un groupe intégré ayant ses propres festivals, envolée des prix des têtes d'affiche et dérive des coûts en cascade jusqu'aux festivals de taille intermédiaire, appauvrissement général des programmations par assèchement des budgets susceptibles d'être consacrés à des artistes en développement, à des esthétiques exigeantes et à des actions culturelles ou sociales.

Si ces risques ne doivent pas être minimisés, on imagine plus difficilement comment ils justifieraient une régulation publique, par ce que cela signifierait d'interventionnisme non seulement dans un jeu naturel d'acteurs économiques, mais également sur le plan culturel. La meilleure des réponses pour l'Etat (DRAC et établissements publics) semble être plutôt de consolider son soutien à l'émergence ou au développement d'offres alternatives fortes, sur la base de critères positifs réaffirmés. Une intervention publique serait en revanche

pleinement justifiée si une veille du secteur faisant apparaître de façon avérée des agissements s'apparentant à de la concurrence déloyale (exclusivité d'accès, abus de captation des données, vente forcée, etc.).

## **2- L'amorce d'un observatoire des festivals dans la diversité de leurs modèles et des territoires qu'ils irriguent, et du soutien que leur apporte l'Etat**

### ***La constitution d'une base de données ouverte au grand public***

Cette composante de la mission a consisté à élaborer au fil des mois une base de données relativement conséquente et de la proposer au public en accès libre sous la forme d'un *panorama des festivals* pouvant être consulté, téléchargé et complété en ligne sur le site du ministère de la culture depuis juillet 2018. Fin 2019, ce panorama référençait 3.135 manifestations, tous domaines culturels confondus.

L'initiative a suscité un certain intérêt au vu des chiffres de consultation et de téléchargement qui plaçaient en 2019 le panorama en deuxième position de fréquentation des données proposées par le ministère, après celles de la Journée européenne du patrimoine, juste avant la liste des monuments protégés.

### ***La mise en place sur cette base d'éléments d'analyse et de synthèse quant à la réalité et la diversité de l'offre festivalière***

*- La prévalence des festivals de musiques actuelles parmi les manifestations qui animent les territoires*

Les festivals de musiques actuelles représentent plus de la moitié des manifestations répertoriées même si d'autres secteurs sont fortement présents sur tout le territoire (cinéma et audiovisuel, musiques classiques, cirque et arts de la rue, livre et littérature, notamment).

*- Une vitalité de création de festivals qui ne faiblit pas depuis les années quatre-vingt, avec une évolution dans le temps des domaines culturels mis en avant*

A côté de festivals créés il y a cinquante ans et plus, qui font figure de "monuments", on constate au tournant des années quatre-vingt-dix une vague de créations de festivals qui ont su eux-aussi s'inscrire dans la durée, suivie d'un phénomène de natalité continue depuis 1996. On constate également une certaine évolution dans le temps des thématiques proposées au public : les festivals de musique classique, de théâtre ou de cinéma sont en moyenne de création plus ancienne que les festivals de musiques actuelles, de danse, de cirque et arts de la rue ou que les manifestations transdisciplinaires.

*- Des régions plus festalières que d'autres et des spécificités thématiques d'une région à l'autre*

Si tout le territoire est bien concerné par le phénomène festivalier, cinq régions concentrent 60 % des manifestations répertoriées : outre l'Île-de-France, ce sont les quatre régions les plus vastes et les plus méridionales (Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Occitanie, Nouvelle Aquitaine). Si l'on rapporte la densité de festivals à la superficie et à la population des régions, une sixième région, la Bretagne, s'affirme également comme incontestable "terre de festivals". S'agissant des autres régions, certaines se distinguent par une présence plus particulièrement élevée de manifestations dans certains secteurs, comme le Centre-Val-de-Loire pour les festivals de musique classique, ou le Grand-Est pour les salons du livre.

*- Une concentration globale des festivals sur les mois de mai à octobre, mais avec d'importants contrastes de calendrier selon les domaines*

Les mois de mai à octobre concentrent près des ¾ des manifestations culturelles répertoriées et, sans surprise, cette concentration sur les beaux jours est particulièrement forte s'agissant des festivals de musiques actuelles ou des festivals d'arts de la rue. Au contraire les mois d'été sont plutôt creux pour les festivals de cinéma et les salons du livre, lesquels mobilisent particulièrement les intersaisons.

*- Des manifestations d'une durée plus ou moins longue selon les domaines*

La durée d'un jour - très généralement le samedi soir – est dominante (45 % de l'ensemble des manifestations répertoriées). Au-delà, une concentration sur une durée de 2 à 4 jours prévaut pour les musiques actuelles, le livre ainsi que le cirque/arts de la rue, alors que les festivals de cinéma/audiovisuel et de musique classique se déploient en moyenne sur des durées plus longues.

### ***Une photographie sur l'année 2017 du soutien apporté par le ministère de la culture et par ses établissements publics aux manifestations culturelles***

*- Avec quelque 500 manifestations culturelles soutenues en 2017 par les DRAC, la critique parfois faite à l'Etat d'un retrait en matière de festival, ne tient pas à l'analyse*

Un questionnaire envoyé à chacune des DRAC et DAC en mai 2018, fait apparaître au total environ 500 aides en 2017, ce qui est la marque d'une présence réelle de l'Etat dans le soutien aux festivals. Le spectacle vivant au sens large domine l'effectif, avec une part essentielle dédiée aux musiques actuelles, mais on constate également un nombre important de subventions à des salons du livre et à des festivals de cinéma (on rappelle que l'année 2017 était la dernière avant la prise en charge par le budget du CNC des crédits de soutien aux festivals de cinéma et d'audiovisuel).

Que ce soit directement ou via des subventions accordées à l'année à des structures qui se trouvent avoir un "temps fort" festival, le soutien des DRAC aux manifestations est apporté prioritairement sur les lignes 131 et 334, mais aussi sur la ligne 224 pour des actions répondant plus spécifiquement aux problématiques de transmission des savoirs et de démocratisation de la culture. Sur ce dernier point, les organisateurs constatent que la ligne 224 est souvent devenue un refuge budgétaire permettant de pallier les tensions sur d'autres lignes, mais rappellent que les actions en faveur des publics peuvent amener au final des coûts supplémentaires excédant parfois largement la subvention reçue.

*- Avec quelque 236 subventions attribuées, les trois établissements publics s'inscrivent dans une logique d'amplification mutuelle avec les aides des DRAC*

Sur l'année 2017, 93 subventions ont été attribuées par le CNV, 96 par le CNL et 47 par le CNC. Il est frappant de noter que, dans une logique d'amplification plutôt que de répartition des tâches, les trois secteurs du cinéma-audiovisuel, des musiques actuelles et du livre, qui sont les terrains d'action des trois établissements publics subventionneurs, sont aussi ceux où se concentre le plus grand nombre de subventions des DRAC.

*- Un degré d'accompagnement global des festivals par le ministère de la culture non négligeable et variable d'un domaine à l'autre*



Au total, près de 750 subventions auront été attribuées en 2017 par les DRAC et les trois établissements publics, soit quelque 700 manifestations concernées (quelques-unes d'entre elles étant soutenues par plusieurs canaux).

En rapprochant ce nombre de 700 de celui de l'ensemble des manifestations répertoriées dans le cadre du panorama mis en place (3.135), on constate que la subvention concerne presque le quart des manifestations répertoriées. Cette part est notable, même si des précautions méthodologiques s'imposent : la liste des 3135 festivals répertoriés exclut une quantité innombrable, au sens propre, de petites manifestations de moindre visibilité, même si les réseaux sociaux peuvent leur assurer une audience locale non négligeable ; et la liste des 500 festivals aidés est également inférieure à la réalité, compte tenu des réponses plus ou moins exhaustives selon les DRAC.



## LISTE DES RECOMMANDATIONS

1- Faire aboutir le travail de formalisation de critères de soutien de l'État aux festivals, annoncé par la DGCA, si possible en se rapprochant des autres services et établissements du ministère afin de favoriser une approche transversale cohérente en faveur des manifestations culturelles tous secteurs confondus.

2- Procéder à une étude économique approfondie sur les phénomènes ou les alertes de disparitions de festivals, ainsi que sur les évolutions de fréquentation d'un panel significatif de festivals, en dégageant les crédits nécessaires dans le budget de l'actuel DEPS ou de la future direction transmission et, pour les festivals de musique, dans les moyens d'investigation dont disposera le futur Centre national de la musique.

3- Vérifier que l'index "festival" dans les remontées de réponses fournies aux questionnaires SIBIL concernant les entrées de spectacles, est effectivement renseigné par les entrepreneurs concernés, et mettre en place les conditions d'un suivi en propre des données de fréquentation concernant les festivals.

4- Etudier les suites susceptibles d'être apportées aux préconisations de la "mission flash" parlementaire de février 2019 sur les charges de sécurité des festivals, notamment concernant un éventuel plafonnement des coûts des services d'ordre indemnisés (SOI) en pourcentage du chiffre d'affaires, et la substitution de la notion de "gestion désintéressée" à celle de "caractère non lucratif" dans les critères de calcul du niveau d'indemnisation des services d'ordre.

5- Au-delà des enseignements attendus de l'étude annoncée par la DGCA sur les évolutions capitalistiques des festivals, procéder à une étude qualitative sur l'évolution de la programmation des festivals au cours des dernières années et sur l'impact qu'ont pu avoir les concentrations sectorielles à cet égard, en dégageant les crédits nécessaires dans le budget de l'actuel DEPS ou de la future direction transmission et, pour les festivals de musique, dans les moyens d'investigation dont disposera le futur Centre national de la musique.

6- Afin de renforcer la capacité d'observation des festivals sur le long terme, demander aux organisateurs, pour toute demande de subvention, de fournir un tableau de la structuration par postes de leurs recettes et dépenses, standardisé entre les DRAC et les établissements

publics, en ouvrant la perspective d'une mutualisation de cet outil avec des collectivités territoriales, voire avec les principales sociétés de gestion de droits.

# SOMMAIRE

LETTRE DE MISSION

SYNTHESE

LISTE DES RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION ..... 15

**I - UNE CONTRIBUTION A L'EXPERTISE ECONOMIQUE DU MINISTERE SUR LE PHENOMENE FESTIVALIER ET SUR SES PRINCIPAUX FACTEURS DE FRAGILITE ..... 17**

**I.1. DES PHENOMENES DE DISPARITION QUI, SANS ETRE ALARMANTS A CE STADE, JUSTIFIENT UN DISPOSITIF DE VEILLE ..... 17**

**I.2. DES EVOLUTIONS DE FREQUENTATION QUI, SUR UN PANEL SUIVI DE FESTIVALS DES MUSIQUES ACTUELLES, SEMBLAIENT ETRE DE NOUVEAU ORIENTEES A LA HAUSSE EN 2019 APRES DEUX ANNEES DE TASSEMENT ..... 19**

**I.3. UN ALOURDISSEMENT DES COUTS DE SURETE/SECURITE QU'ACCOMPAGNENT DES INTERROGATIONS DE DOCTRINE QUANT A LA PRISE EN CHARGE DES SERVICES D'ORDRE MOBILISES ..... 21**

**I.4. DES PHENOMENES DE CONCENTRATION, NOTAMMENT DANS LES MUSIQUES ACTUELLES, QUI MODIFIENT LE PAYSAGE DES FESTIVALS MAIS QUI NE SEMBLENT PAS JUSTIFIER, EN L'ETAT, UNE REGULATION PUBLIQUE ..... 24**

**II - L'AMORCE D'UN OBSERVATOIRE DES FESTIVALS DANS LA DIVERSITE DE LEURS MODELES ET DES TERRITOIRES QU'ILS IRRIGUENT, ET DU SOUTIEN QUE LEUR APORTE L'ETAT ..... 29**

**II.1. LA CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES OUVERTE AU GRAND PUBLIC ..... 29**

**II.2. LA MISE EN PLACE SUR CETTE BASE D'ELEMENTS D'ANALYSE ET DE SYNTHESE SUR LA DIVERSITE DE L'OFFRE FESTIVALIERE ..... 32**

II.2.1. La prévalence des festivals de musiques actuelles parmi les manifestations qui animent les territoires ..... 32

II.2.2. Une vitalité de création de festivals qui ne faiblit pas depuis les années quatre-vingt, avec une évolution dans le temps des domaines culturels mis en avant ..... 33

II.2.3. Des régions plus festivières que d'autres et des spécificités thématiques d'une région à l'autre ..... 34

II.2.4. Une concentration globale des festivals sur les mois de mai à octobre, mais avec d'importants contrastes de calendrier selon les domaines ..... 36

II.2.5. Des manifestations d'une durée plus ou moins longue selon les domaines ..... 38

**II.3. UNE PHOTOGRAPHIE SUR L'ANNEE 2017 DU SOUTIEN APPORTES PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET PAR SES ETABLISSEMENTS PUBLICS AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES ..... 39**

II.3.1. Avec plus de 500 manifestations culturelles soutenues en 2017 par les DRAC, la critique parfois faite à l'État d'un retrait en matière de festival, ne tient pas à l'analyse ..... 39

II.3.2. Avec quelque 236 subventions attribuées, les trois établissements publics s'inscrivent dans une logique d'amplification mutuelle avec les aides des DRAC ..... 43

II.3.3. Un degré d'accompagnement global des festivals par le ministère de la culture non négligeable et variable d'un domaine à l'autre ..... 45

**LISTE DES ANNEXES .....50**

## INTRODUCTION

Le 9 août 2017, Françoise Nyssen, ministre de la culture, faisait une communication en conseil des ministres relative aux festivals. Constatant l'inquiétude croissante des professionnels face à la fragilité de certains festivals, du fait notamment de l'accroissement des contraintes de sécurité et des phénomènes de concentration, la ministre annonçait deux mesures :

- la création d'une cellule interministérielle sur la sécurité des lieux culturels <sup>1</sup>,
- la désignation au sein du ministère de la culture d'un interlocuteur unique sur la question des festivals.

L'idée même d'un "interlocuteur unique" posait d'emblée deux questions :

- celle de son articulation avec le traditionnel fonctionnement "en silos" des directions centrales du ministère, à quoi s'ajoute, s'agissant des festivals et autres manifestations culturelles, l'action menée par trois établissements publics ayant leurs propres doctrines et/ou commissions d'attribution de subventions : le CNV pour les festivals de musiques actuelles, le CNL pour les salons du livre, le CNC pour les festivals de cinéma et d'audiovisuel ;
- en conséquence, la question de l'inscription du futur interlocuteur unique dans l'organigramme du ministère.

Après réflexion, la décision a été prise de désigner pour cette mission un membre de l'Inspection générale des affaires culturelles, ce positionnement hors cadre gestionnaire étant probablement le mieux à même de donner une consistance transversale à la mission tout en esquivant le risque de délégitimation des directions générales et des établissements publics concernés.

Dans la lettre de mission en date du 15 janvier 2018 me désignant à cette fonction, le terme d'interlocuteur unique était remplacé par celui, plus ouvert et sans doute plus réaliste, de "réfèrent", terme précisé et complété dans le communiqué de presse consécutif du 13 février 2018 parlant de réfèrent "permanent et transversal".

Sur le fond, au vu de la lettre de mission puis des échanges avec le cabinet de la ministre<sup>2</sup>, il apparaît que la désignation d'un réfèrent festivals répondait à plusieurs enjeux qui restent d'actualité deux ans après.

Le premier tient à l'attention particulière que nécessitent les festivals du fait de leur rôle essentiel dans le paysage culturel, que ce soit :

- sur le plan de l'offre artistique et culturelle,
- en termes de lien social et de quête du collectif <sup>3</sup>,

---

<sup>1</sup> Cette cellule interministérielle étant chargée notamment de suivre les dossiers de sécurité des festivals soutenus au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR : cf. infra).

<sup>2</sup> Notamment avec Claire Guillemain, conseillère chargée de l'action territoriale, du soutien à la création et aux artistes et des relations sociales.

<sup>3</sup> On constate à cet égard le succès croissant de festivals qui se veulent porteurs de sens comme Solidays ou We Love Green.

- sur le plan professionnel pour la structuration des filières sectorielles,
- et en termes de dynamisation et d'impact économique, direct et indirect, pour les territoires concernés, y compris les plus ruraux<sup>4</sup>.

Le second enjeu tient à l'apparition de symptômes de fragilisation du modèle économique festivalier, jusqu'à présent globalement prospère, du fait de certaines tendances de fond comme :

- l'alourdissement du coût de certains plateaux artistiques,
- l'alourdissement des coûts de sécurité,
- un phénomène de concentration, plus particulièrement dans le secteur des musiques actuelles,
- la dépendance aux subventions, notamment celles apportées par les collectivités territoriales, et la tendance au repli pour certaines d'entre elles<sup>5</sup>, phénomène non compensé par l'appel à des ressources extérieures elles-mêmes très sollicitées (mécénat, sociétés de gestion des droits...),
- l'évolution des pratiques culturelles et des exigences événementielles des Français et notamment des jeunes avec, pour certaines manifestations, un défi de renouvellement de leur formule,
- et, dans certains cas, une moins grande facilité à susciter un rajeunissement du bénévolat dont la mobilisation traditionnelle - et parfois massive - est au cœur du modèle économique de nombreux festivals.

Enfin, la nomination d'un référent répondait au souci de renforcer la cohérence de l'action du ministère en faveur des manifestations culturelles par une approche transversale des enjeux, quels que soient les domaines artistiques et culturels concernés (spectacle vivant, livre et littérature, cinéma et audiovisuel, arts plastiques et visuels, histoire et patrimoine, etc.), et quelle que soit la dénomination adoptée (festivals, salons, rencontres, foires, etc.).

Sur cette base, ma mission de référent festivals s'est développée, pour l'essentiel au printemps et à l'été 2018, dans deux directions principales qui font l'objet des deux parties de cette présentation :

- une contribution à l'expertise économique du ministère sur le phénomène festivalier et sur ses principaux facteurs de fragilité ;
- l'amorce d'un observatoire des festivals, dans la diversité de leurs modèles et des territoires qu'ils irriguent, et du soutien que leur apporte l'Etat.

---

<sup>4</sup> *Indépendamment des innombrables petits festivals qui maillent le territoire rural, on peut aussi noter que trois des plus gros festivals de France en termes de fréquentation (cf. annexe 1) ont pour cadre des petites communes de quelques milliers d'habitants : Carhaix (Les Vieilles Charrues), Clisson (Hellfest), Marciac (Jazz in Marciac).*

<sup>5</sup> *Le Syndicat des musiques actuelles (SMA) fait état pour ses 75 festivals adhérents de baisses de 13 % des subventions des villes entre 2015 et 2018, de 17 % pour les agglomérations, 19 % pour les départements et 7 % pour les régions, chiffres significatifs même cette information reste, bien entendu, de la responsabilité de ce syndicat.*



## I - UNE CONTRIBUTION A L'EXPERTISE ECONOMIQUE DU MINISTERE SUR LE PHENOMENE FESTIVALIER ET SUR SES PRINCIPAUX FACTEURS DE FRAGILITE

Une inquiétude se développe, de façon récurrente depuis quelques années, chez les organisateurs de festivals devant la fragilisation d'un modèle culturel et économique jusqu'alors dynamique. Elle est particulièrement vive chez les festivals de taille intermédiaire, non adossés à un groupe, tels que représentés par le Syndicat des musiques actuelles (SMA), lequel a rendu public en juin 2019 un document "*Festivals, indépendance et diversité*"<sup>6</sup> qui résume les préoccupations dominantes<sup>7</sup>.

Les aléas des subventions, l'alourdissement des coûts de sécurité depuis les attentats de 2015 et l'envolée des factures artistiques, partiellement liée à l'irruption de grands groupes en concurrence acharnée, semblent amener de plus en plus certains festivals à opérer des choix économiques difficiles entre augmenter le prix des billets - quitte à se couper d'une partie du public -, jouer la carte de la sécurité par une programmation "mainstream" - quitte à renoncer à découvrir de nouveaux talents ou à suivre sur la durée des artistes intermédiaires -, abandonner les actions culturelles et sociales en marge du festival - quitte à perdre leur spécificité et, dans bien des cas, la justification même des subventions publiques qu'ils reçoivent -, voire, au pire, mettre la clé sous la porte.

### I.1. DES PHENOMENES DE DISPARITION QUI, SANS ETRE ALARMANTS A CE STADE, JUSTIFIENT UN DISPOSITIF DE VEILLE

Les dernières années ont vu un certain nombre de festivals, notamment de musiques amplifiées, disparaître ou se mettre entre parenthèses. Outre le cas spectaculaire de *Download Festival* en région parisienne du géant international Live Nation (malgré ses 120.000 spectateurs en 2018)<sup>8</sup>, on peut citer entre bien d'autres : *Biarritz en été*, *Green horse festival* à Mauquenchy en Seine-Maritime, *Couvre-feu* à Frossay en Pays de Retz, *El Clandestino* à Guéret, ou, tout récemment *This Is Not a Love Song* à Nîmes, *Val de Rock* en Seine-et-Marne, *City Trucks* en Maine-et-Loire... Mais ont également disparu des festivals de musiques traditionnelles (avec notamment la disparition, particulièrement regrettée par les professionnels, du marché-festival *Babel Med Music* à Marseille), des salons du livre (comme *La Maman des Poissons* à Pézenas), des festivals de cinéma (comme les *Rencontres Cinéma de Manosque*)...

---

<sup>6</sup> <http://www.sma-syndicat.org/wp-content/uploads/2019/04/Festivals-Indépendance-et-diversité.pdf>

<sup>7</sup> A noter qu'à travers ce document, le SMA évoque un élément d'affaiblissement qui ne sera pas outre mesure développé ici, à savoir l'entrée en vigueur en 2018 de la réglementation en matière de prévention des risques auditifs, dont l'application apparaît complexe pour les festivals de musiques amplifiées en extérieur.

<sup>8</sup> Live Nation a annoncé successivement l'annulation de l'édition 2019 afin de "réfléchir à une formule plus en adéquation avec les nouvelles aspirations du public et mieux adaptée aux nouvelles inspirations du site : plus vert, plus local, plus responsable", puis celle de 2020 "en raison de travaux sur la ligne C du RER et en gare de Brétigny-sur-Orge" et "des complications engendrées pour les festivaliers qui ne pourront rejoindre le festival dans des conditions optimales".

A l'analyse, les deux causes de disparition les plus fréquemment évoquées par les organisateurs tiennent :

- à la défection plus ou moins abrupte d'un partenaire financier, et notamment à la baisse ou à la perte d'une subvention d'une ou plusieurs collectivités locales, souvent présentée comme en lien avec des changements de majorité politique,
- à un alourdissement structurel des coûts, notamment des coûts de sécurité et des coûts des plateaux artistiques.

Au-delà, d'autres éléments d'explication peuvent, selon les manifestations, entrer en jeu, qu'il s'agisse :

- d'incidents ou de malchances (effondrement d'une tribune, pluies diluviennes, etc.) mal couverts par les assurances,
- de raisons d'organisation ou de logistique qui ont pu pénaliser une édition (embouteillages mal maîtrisés aux abords, sur-visibilité des dispositifs de sécurité, etc.),
- d'une fragilisation en trésorerie, entre des fournisseurs et prestataires exigeants d'être payés de plus en plus en aval et un public de plus en plus enclin à acheter les billets à la dernière minute,
- d'une usure des équipes elles-mêmes,
- d'une difficulté à sortir d'un modèle de bénévolat et à faire monter en régime une équipe de permanents,
- moins volontiers mises en avant par les organisateurs, mais sans doute déterminantes dans plusieurs cas de disparition, des raisons tenant à la programmation et/ou au modèle d'organisation de la manifestation, pesant sur les ventes ou sur les préventes de billets : prestations jugées décevantes au regard des prix des billets et des forfaits, défaut d'adhésion du public au concept d'un nouveau festival ou, pour des festivals plus installés, lassitude du public, télescopage avec d'autres festivals sur des créneaux artistiques, des dates ou des localisations trop proches, etc.

Rien ne permet d'affirmer pour autant que ces disparitions ont aujourd'hui valeur de phénomène définitivement alarmant, ni ne contredisent ce que peuvent être, pour des projets culturels, des cycles normaux – voire nécessaires – d'apparitions/disparitions.

On se souvient qu'en 2015, la publication d'une "cartocrise" à l'initiative d'une médiatrice culturelle du Nord, avait eu un impact retentissant en pointant la disparition de plusieurs dizaines de festivals et structures culturelles suite aux élections municipales de 2014 et aux changements politiques induits. Mais quelques mois plus tard, le premier *Baromètre des festivals de musiques actuelles*, publié par le CNV, l'Irma et la SACEM, montrait sur la même période un phénomène d'apparition de nouveaux festivals très supérieur au taux de disparition.

Il demeure que le phénomène mérite d'être suivi avec attention dans les années à venir. Notamment, plusieurs festivals de musiques actuelles et non des moindres (*Les Vieilles Charrues, Le Cabaret Vert, Rock en Seine*, etc.) ont, ces derniers mois, fait état de la nécessité économique, face à l'envolée des coûts, de parvenir à un taux de remplissage de 90 %, voire de 92 ou 95 % pour équilibrer leur budget et pour survivre : objectif particulièrement tendu qui mérite sans doute d'être expertisé et comparé à ce qui prévalait auparavant, mais qui donne la mesure d'une inquiétude.

Une étude plus complète et sur la durée serait donc utile sur la réalité et les raisons des phénomènes de disparitions, et éventuellement sur les moyens de les prévenir, ceci parallèlement à un suivi des évolutions de la fréquentation (cf. infra).

**Recommandation** – Procéder à une étude économique approfondie sur les phénomènes ou les alertes de disparitions de festivals, ainsi que sur les évolutions de fréquentation d'un panel significatif de festivals, en dégagant les crédits nécessaires dans le budget de l'actuel DEPS ou de la future direction transmission et, pour les festivals de musique, dans les moyens d'investigation dont disposera le futur Centre national de la musique

## I.2. DES EVOLUTIONS DE FREQUENTATION QUI, SUR UN PANEL SUIVI DE FESTIVALS DES MUSIQUES ACTUELLES, SEMBLAIENT ETRE DE NOUVEAU ORIENTEES A LA HAUSSE EN 2019 APRES DEUX ANNEES DE TASSEMENT

Les données concernant la fréquentation des manifestations culturelles sont relativement éparpillées et disparates : caractère déclaratif de certains des chiffres mis en avant, difficulté dans certains cas à distinguer les entrées payantes et gratuites et, si le festival est gratuit, à mettre en place un comptage réaliste... Les acceptions de la notion même de fréquentation sont, par exemple, profondément différentes entre un festival de musique et un salon du livre ou un salon d'art. Au total, c'est sans doute dans le secteur des musiques actuelles que les chiffres sont les plus accessibles, notamment par la gestion par le CNV de la taxe fiscale sur les entrées. C'est aussi le secteur du plus large éventail de fréquentations, entre d'innombrables micro-festivals mettant en valeur des groupes de rock locaux, échappant à toutes statistiques, et des rassemblements géants comme les Vieilles charrues à Carhaix<sup>9</sup>.

La mise en place progressive par la DGCA du dispositif SIBIL (Système d'Information BILletterie)<sup>10</sup>, entamée depuis l'été 2018 et prévu pour être généralisé à l'ensemble du spectacle vivant au printemps 2020, devrait permettre une appréhension plus large et plus précise des chiffres en ce qui concerne les festivals de spectacle vivant, notamment les festivals non gratuits.

**Recommandation** – Vérifier que l'index "festival" dans les remontées de réponses fournies aux questionnaires SIBIL concernant les entrées de spectacles, est effectivement renseigné par les entrepreneurs concernés, et mettre en place les conditions d'un suivi en propre des données de fréquentation concernant les festivals.

<sup>9</sup> Derrière les cas spécifiques du Festival Interceltique de Lorient (750.000 festivaliers, dont une partie importante d'entrées gratuites) et de la Fête de l'Humanité (plus de 500.000 entrées), les records de fréquentation payante sont réalisés en 2019 par les Vieilles Charrues (270.000 festivaliers), Solidays à Paris (228.000), Hellfest à Clisson (180.000) et Garorock à Marmande (160.000). Des festivals comme Jazz in Marciac ou Jazz à Vienne dépassent les 200.000 festivaliers, mais avec une forte part d'entrées gratuites.

<sup>10</sup> Ce dispositif de remontée obligatoire et centralisée des données de billetterie a été institué par l'article 48 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 qui stipule que les entrepreneurs de spectacles vivants détenant une licence mettent à disposition du ministre chargé de la Culture les informations relatives au prix global payé par le spectateur - et, s'il y a lieu, la mention de la gratuité - ainsi que le nom du spectacle, le domaine, la localisation et le type de lieu de chaque représentation.

Concrètement, les chiffres du CNV et une veille des dépêches d'actualités (notamment les informations synthétiques disponibles sur le fil AFP ou sur le site *News Tank Culture*) ont permis, dans le cadre de la mission, une analyse des évolutions de fréquentation d'une quarantaine de festivals de musiques actuelles sur la période récente (cf. annexe 1). Comme tout panel, cette sélection ne prétend pas couvrir l'intégralité des cas de figure. Mais la diversité des festivals analysés, notamment en termes de taille (de 18.000 à 270.000 festivaliers), reste significative.

Le constat est celui d'un tassement sensible des entrées en 2017 (-0,7 % de fréquentation au global par rapport à 2016) suivi d'une stagnation en 2018 (+3 %), alors que l'année 2016 avait été très supérieure à 2015 (+16,8 %), ce après plusieurs années relativement euphoriques pour les festivals de musiques actuelles, y compris avec la montée en puissance de grands festivals de portée internationale.

Quelques alertes à la baisse ont ainsi marqué les esprits en 2017 concernant des festivals d'envergure comme *Solidays* à Paris (qui a cependant inversé la tendance l'année suivante), *Garorok* à Marmande (racheté depuis par Olympia Production – groupe Vivendi -), ou *Beauregard* à Hérouville-Saint-Clair (qui s'est toutefois déroulé sur une durée ramenée cette année-là de trois à deux jours). En 2018, un festival majeur comme *Rock en Seine* dans le Parc de Saint-Cloud a aussi connu une forte baisse de fréquentation (du fait de certains parti-pris de programmation, mais aussi de la concurrence frontale aux mêmes dates d'un événement organisé à l'U-Arena de Nanterre par Live Nation – on rappelle que *Rock en Seine* appartient pour moitié à l'autre géant international AEG -), tout comme des festivals de taille intermédiaire comme *Aluna Festival* en Ardèche, *Europavox* à Clermont-Ferrand (qui a changé sa formule espaces intérieurs/extérieurs cette année-là) ou *Reggae Sun Ska* en Gironde (contraint de changer de site face aux plaintes de riverains).

Au grand soulagement des organisateurs, ces alertes de 2017 et 2018 ont été contredites en 2019 par des chiffres à la hausse (7,3 % au global) pour la quasi-totalité des festivals du panel, certains d'entre eux comme *Garorock* ou *Aluna Festival* compensant de façon spectaculaire les baisses enregistrées les années précédentes.

Si l'on regarde de près les chiffres, on constate que la zone intermédiaire des festivals – ceux qui accueillent entre 25.000 et 75.000 festivaliers – est celle qui a concentré le plus de turbulences au cours des trois dernières années, c'est-à-dire les fréquentations les plus baissières lorsque la tendance générale était à la baisse et les plus à la hausse quand la tendance s'est inversée. Un suivi sur un plus long terme et sur un panel plus large de festivals permettrait de savoir si cette constatation empirique se confirme et rejoint l'observation, plus générale au secteur de la culture, des instabilités chroniques que connaissent les structures intermédiaires (salles de jauge moyenne, films dits "du milieu", etc.) traditionnellement prises en étau entre les coûts fixes nécessaires pour sortir d'une économie artisanale et atteindre un minimum de masse critique, et un chiffre d'affaires néanmoins insuffisant pour capter les plus grosses têtes d'affiche qui garantissent des recettes importantes.

### I.3. UN ALOURDISSEMENT DES COÛTS DE SURETÉ/SECURITE QU'ACCOMPAGNENT DES INTERROGATIONS DE DOCTRINE QUANT A LA PRISE EN CHARGE DES SERVICES D'ORDRE MOBILISES

Avec l'envolée des coûts de certains plateaux artistiques, l'alourdissement considérable des coûts de sûreté/sécurité depuis quelques années est le facteur de fragilisation économique structurel mis en avant avec le plus d'insistance par les organisateurs de manifestations culturelles.

Par la masse et par la jeunesse de leur public, les festivals de musiques actuelles sont évidemment en première ligne sur ces questions. Mais il ne faut pas perdre de vue que d'autres manifestations comme des salons du livre – par exemple de BD – ou des festivals de cinéma sont aussi concernés lorsqu'ils drainent un public conséquent ainsi que, par exemple, lorsqu'ils se déroulent dans un cadre patrimonial précieux ou lorsqu'ils abordent des thématiques sensibles au vu de l'actualité.

Le phénomène d'alourdissement des coûts est double, en ce qu'il concerne :

- les coûts de sécurité intérieure (installations matérielles, surveillance générale, anticipation des comportements à risques, dispositifs de secours, etc.), dont l'alourdissement progressif est allé de pair avec un professionnalisme croissant dans l'accueil de publics de plus en plus nombreux,
- les coûts de sûreté extérieure liés aux risques d'interventions malveillantes et d'attentats, dont la charge s'est brusquement alourdie depuis les événements de l'automne 2015.

Sur ce second point, la problématique posée à l'Etat est elle-même double :

- celle des soutiens financiers ou techniques susceptibles d'être apportés aux organisateurs de manifestations, par les fonds d'urgence initiés en 2015 et par l'accompagnement des services (DRAC, CNV, préfectures), pour les aider à faire face aux contraintes nouvelles,
- celle, spécifique, des services d'ordre indemnisés (SOI)<sup>11</sup>, lesquels ne peuvent être pris en charge au titre du fonds d'urgence.

L'apport du référent festivals à la question de la sécurité des manifestations culturelles a été relativement marginal<sup>12</sup> dans la mesure où cette composante, particulièrement sensible, du

---

<sup>11</sup> Depuis la loi du 21 janvier 1995 relative à la sécurité (article L211-11 du code de sécurité intérieure) lorsque des festivals nécessitent que soient mobilisées des forces de police ou de gendarmerie au-delà de ce qui peut être considéré comme "normal" en termes d'obligations régaliennes de maintien de l'ordre, les organisateurs sont tenus de rembourser à l'Etat les dépenses supplémentaires correspondantes. Ce dispositif légal des "services d'ordre indemnisés" (SOI) était jusqu'à une date récente appliqué de façon relativement souple, et d'ailleurs très inégale d'une préfecture à l'autre. Mais la circulaire du 15 mai 2018 du Ministre de l'Intérieur en a ravivé l'application, et plusieurs festivals qui n'avaient jamais entendu parler de ce dispositif de remboursement ont reçu pour la première fois une facture de la préfecture, d'autres voyant leur facture augmenter, parfois de façon spectaculaire. Au-delà des festivals eux-mêmes, plusieurs élus ont fait part de leur inquiétude devant cette situation, conscients du fait que cette contrainte financière nouvelle risquait soit de fragiliser gravement l'existence même de festivals sur leur territoire, soit de provoquer en compensation des demandes supplémentaires de subventions auprès des collectivités locales.

<sup>12</sup> Pour l'essentiel, la participation à quelques séances du Comité interministériel de suivi de la sécurité des événements et des sites culturels - qui réunit notamment des représentants de l'Intérieur, de la Gendarmerie, de la Culture, et des professionnels du secteur -, quelques notes à l'attention du cabinet

dossier festivals est effectivement – et efficacement – suivi de façon transversale au secrétariat général par Dominique Buffin, haute-fonctionnaire adjointe de défense et de sécurité et par son équipe, et mobilise de façon suivie la DGCA et le CNV.

Tout au plus peut-on rappeler ici, pour mémoire, quelques étapes de ce dossier intervenues dans le cours de la mission de référent :

- Circulaire du 15 mai 2018 du ministre de l'intérieur aux préfets, dite "circulaire Collomb" qui est venue préciser les conditions de mise en œuvre des SOI : définition des missions justifiant remboursement ("périmètre missionnel"), limitation de l'augmentation d'une année sur l'autre pour les manifestations dites à but non lucratif<sup>13</sup> ("bouclier tarifaire"), dispositif nécessaire d'information et de concertation en amont avec les organisateurs...

- Réactions publiques de plusieurs festivals d'été qui ont vu leur facture de SOI augmenter, parfois lourdement (les *Eurockéennes* de Belfort : 30 K€ en 2017, 254 K€ demandés en 2018), et protestent du fait qu'une discussion égalitaire sur les montants concernés est difficile avec les services de police et/ou de gendarmerie, qui ont évidemment le dernier mot sur les questions de sécurité.

- Alerte de la part de certains organisateurs sur les ambiguïtés et le risque d'effets pervers de l'application de la notion de "but lucratif" lors de la détermination des SOI, que ce soit en termes d'assujettissement des festivals concernés aux impôts commerciaux ou de bénéfice des dispositions en faveur du mécénat<sup>14</sup>.

- Communiqué commun de Gérard Collomb et Françoise Nyssen en juillet 2018, indiquant que le montant de la participation demandée aux organisateurs au titre des SOI "doit toujours rester compatible avec l'équilibre économique des festivals".

- Enregistrement à l'automne 2018 de différents recours gracieux à ce sujet de la part de festivals, mais aussi de quelques recours contentieux dont un recours au niveau national de

---

*du nouveau ministre à l'automne 2018 et une audition le 29 novembre 2018 à l'Assemblée Nationale par Brigitte KUSTER (LR) et Bertrand BOUYX (LREM), co-rapporteurs de la "mission flash" sur la question des coûts de sécurité que sont amenés à supporter les festivals.*

<sup>13</sup> *L'association entre le caractère lucratif d'une manifestation et le niveau d'indemnisation des forces publiques engagées, n'est pas sans ambiguïté au regard des dispositions de l'article L211-11 du code de sécurité intérieure, dont elle met en connexion les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas. Plus largement, on peut considérer comme relativement datée la logique assimilant la fragilité économique d'un festival au caractère associatif de sa gestion, par opposition aux festivals commerciaux supposés à l'abri. La réalité est plus nuancée et les exigences de programmation, donc les risques économiques, ainsi que l'implication et le désintéressement des organisateurs se retrouvent chez des structures associatives mais aussi commerciales.*

<sup>14</sup> *L'application de la "circulaire Collomb" a eu comme effet collatéral de mettre en lumière un risque de télescopage problématique entre deux notions pouvant paraître proches : la notion de "lucrativité" de la manifestation qui, selon les termes de la loi de sécurité intérieure du 21 janvier 1995, impose aux organisateurs d'assurer un service d'ordre, et celle de "gestion désintéressée" qui est centrale dans la loi mécénat, laquelle rend éligibles aux avantages fiscaux les activités d'organismes des secteurs de la diffusion du spectacle vivant ou des expositions d'art contemporain, dont la gestion est désintéressée. Certains organisateurs de festivals qui se sont trouvés classés comme "lucratifs" lors des négociations de remboursement de SOI, ont ainsi pu craindre de se voir exclus des dispositifs en faveur du mécénat dont ils bénéficiaient de par la gestion "désintéressée" qui leur était reconnue dans ce cadre : crainte au demeurant non fondée puisque les instructions fiscales sur le dispositif mécénat (BOI-IR-RICI-250-10-20-10) précisent bien que les organismes à gestion désintéressée y ont droit "y compris si leurs activités sont considérées comme lucratives".*

la part des deux principaux syndicats d'entreprises des musiques actuelles, le PRODISS et le SMA (le jugement du Conseil d'Etat étant toujours attendu à la date du présent rapport).

- Expiration fin décembre 2018 du fonds d'urgence<sup>15</sup> mis en place à la suite des attentats de novembre 2015 afin d'aider les entreprises du spectacle vivant à faire face au manque-à-gagner en termes de baisse des fréquentations, et au renforcement pérenne des dispositifs de sécurité.

- Simultanément, fin de la contribution complémentaire accordée au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)<sup>16</sup>.

- Inscription d'une enveloppe de 2 millions d'euros dans la loi de finances pour 2019 prenant le relais du fonds précédent.

- Présentation le 20 février 2019 devant la commission des affaires Culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée Nationale par Brigitte Kuster (députée de Paris – LR) et Bertrand Bouyx (député du Calvados – LREM), co-rapporteurs de la "mission flash" sur "les nouvelles charges en matière de sécurité pour les salles de spectacle et les festivals", de différentes préconisations, notamment : abondement supplémentaire du fonds d'urgence et réorientation vers l'investissement, substitution de la notion de "gestion désintéressée" à celle de "caractère non lucratif" dans le calcul des remboursements de SOI, plafonnement de ces remboursements à un certain pourcentage du chiffre d'affaires de la manifestation, plancher de chiffre d'affaires en-dessous duquel les manifestations en seraient exonérées...

- Annonce le 5 avril 2019 par le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, à l'occasion d'une réunion avec les services de police et de secours du Vaucluse, la mairie d'Avignon et la direction du festival, que les surcoûts des services d'ordre public liés à l'édition 2019 du Festival d'Avignon ne lui seront pas facturés.

- Réaction le 29 avril de Jérôme Tréhorel, directeur général des *Vieilles Charrues* : "il doit en être de même pour tous les festivals. (...) Je pense que nous allons être de nombreux festivals à demander la même faveur que le Festival d'Avignon. Peut-être cette décision fera-t-elle jurisprudence et participera à la pérennité des festivals et à la préservation de l'exception culturelle si chère à la France".

- Déroulement des festivals de l'été 2019, marqué par une application relativement mesurée de la circulaire SOI si l'on en juge par le faible nombre d'affaires (deux ou trois) remontées jusqu'aux syndicats nationaux, une des explications étant peut-être l'attente du prochain jugement du Conseil d'Etat sur les recours contentieux en cours.

**Recommandation** – Etudier les suites susceptibles d'être apportées aux préconisations de la "mission flash" parlementaire de février 2019 sur les charges de sécurité des festivals, notamment concernant un éventuel plafonnement des coûts des services d'ordre indemnisés (SOI) en pourcentage du chiffre d'affaires, et la substitution de la notion de "gestion désintéressée" à celle de "caractère non lucratif" dans les critères de calcul du niveau d'indemnisation des services d'ordre.

<sup>15</sup> Le fonds d'urgence, géré par le CNV, avait été doté d'un montant de 7 M€.

<sup>16</sup> Il a été question en 2018 que ce fonds prenne progressivement le relais du fonds d'urgence créé après les attentats au Bataclan, mais sa mise à contribution se sera finalement limitée à quelques mois,

#### I.4. DES PHENOMENES DE CONCENTRATION, NOTAMMENT DANS LES MUSIQUES ACTUELLES, QUI MODIFIENT LE PAYSAGE DES FESTIVALS MAIS QUI NE SEMBLENT PAS JUSTIFIER, EN L'ETAT, UNE REGULATION PUBLIQUE

Des phénomènes de concentration sont à l'œuvre dans le spectacle vivant depuis plusieurs années, notamment dans le secteur des musiques actuelles. Le ministère de la culture a ainsi mis en ligne une première étude de la DGCA, menée en partenariat avec le DEPS et le CNV à partir des chiffres de diffusion déclarés au CNV, sur "l'évolution de la structure de marché de l'exploitation des grandes salles de spectacle et de la diversité des acteurs économiques et des spectacles entre 2010 et 2016"<sup>17</sup>. Une des conclusions de l'étude est que six principaux groupes menant des stratégies d'intégration verticale et de diversification des activités de type "360 degrés" (à savoir Fimalac, Live Nation, Lagardère, Stage Entertainment, Warner et Sony) "augmentent leur part de marché en termes de recettes de billetterie de 12 points entre 2010 et 2016 pour représenter cette dernière année près de 30 % de la diffusion déclarée en France". A noter que, selon cette étude, "la comparaison du secteur du live à l'international montre un secteur plus concentré dans les pays anglo-saxons qu'en France, et une structure de marché français plus proche de celle de l'oligopole à frange observé en Allemagne".

Si dans un premier temps, ce travail s'est prioritairement focalisé sur les grandes salles de spectacle<sup>18</sup>, un prolongement consacré aux festivals est prévu pour être finalisé dans les prochains mois et pourrait livrer des indications précieuses.

Le phénomène de concentration dans le domaine des festivals, qui concerne une quarantaine de festivals en France (cf. annexe 5) a pris différentes formes ces dernières années :

- l'arrivée sur le marché français de trois puissants groupes internationaux du divertissement (à savoir le géant américain Live Nation – présent à travers 9 festivals sur le territoire – et, dans une moindre mesure, le néerlandais ID&T et l'autre géant américain AEG), qu'ils aient importé en France la formule de festivals déjà existants à l'étranger (*Download Festival*, *Lollapalooza*, *Afropunk*, *Tomorrowland...*), ou repris des festivals déjà existants (*Marsatac*, *Rock en Seine*, *Main Square*) ;
- l'implication capitalistique croissante dans le secteur des festivals de quatre groupes trans-sectoriels à forte capacité d'investissement, à savoir Fimalac - Marc Ladreit de Lacharrière (7 festivals sur le territoire), Vivendi - Olympia production (7 festivals également), LNEI – Matthieu Pigasse (5 festivals) et, plus marginalement, Sony ;
- le développement, essentiellement horizontal, de deux groupes dont le spectacle est le cœur de métier, à savoir Morgane et JMD.

Face à ces concentrations, un certain nombre d'effets néfastes, avérés ou redoutés, sont souvent mis en avant par des analystes du secteur et par certains organisateurs de festivals :

---

<sup>17</sup> <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Statistiques/Evolution-de-la-structure-de-marche-de-l-exploitation-des-grandes-salles-de-spectacle-et-de-la-diversite-des-acteurs-economiques-et-des-spectacles>

<sup>18</sup> L'étude d'un panel d'une centaine de salles de plus de 2000 places (zéniths, arénas, centres de congrès...) indique que celles de ces salles qui sont exploitées par cinq grands groupes principaux "représentent en 2013 près de 43 % du chiffre d'affaires total" en musiques actuelles, avec toutefois "un poids en recul par rapport à 2010" et une "absence de concentration horizontale au niveau de l'exploitation des salles de grande capacité entre les deux périodes".



- domination croissante d'un type de rassemblements massifs aux affiches prestigieuses, franchisés au niveau mondial et captant une part croissante du public <sup>19</sup>, lequel public, par effet de standardisation, ira de plus en plus rechercher ce modèle aussi bien en sillonnant la France qu'en se déplaçant dans le reste de l'Europe,
- homogénéisation des programmations autour de quelques têtes d'affiche bookées à la chaîne dans des tournées européennes et mondiales, lesquelles sont organisées pour mettre en priorité les festivals assurant les meilleurs cachets,
- difficulté croissante que rencontrent les festivals pour accéder aux artistes dont la carrière est gérée par un groupe à intégration verticale, lequel aura tendance à les réserver exclusivement à ses propres festivals en France comme à l'étranger, cette critique, justifiée ou non, ciblant particulièrement les artistes de l'écurie Live Nation <sup>20</sup>,
- plus globalement, envolée des prix de cession des têtes d'affiche <sup>21</sup> liée au durcissement de la concurrence autour d'eux,
- dérive des coûts en cascade, les festivals ayant vu les têtes d'affiche leur échapper mettant la pression pour obtenir les artistes de visibilité immédiatement inférieure dont ils tirent mécaniquement les cachets vers le haut, et ainsi de suite jusqu'aux festivals de taille intermédiaire <sup>22</sup>,
- en conséquence, appauvrissement général des programmations en termes de diversité, par assèchement des budgets susceptibles d'être consacrés par ces festivals intermédiaires à des artistes en développement ou à des esthétiques plus exigeantes, ainsi qu'aux actions culturelles ou sociales.

Face à ces effets en chaîne, faut-il prendre des mesures légales ou réglementaires de régulation et mettre ainsi fin à la "passivité des pouvoirs publics" contre "l'invasion de multinationales américaines sur la vie musicale française", dénoncée par Jack Lang lors de la première édition à Paris du Festival *Lollapalooza* en juillet 2017 <sup>23</sup> ? Faut-il, comme le suggère l'ancien ministre, "utilement s'inspirer des lois qui, en leur temps, ont assuré la régulation de l'économie du livre, du cinéma et de la musique", ce qui, par exemple, pourrait passer par la mise en place de dispositifs de dérivation d'une partie significative des recettes des grands festivals vers des fonds de soutien à caractère fortement redistributif <sup>24</sup>, voire par des systèmes de quotas de programmation ?

<sup>19</sup> *Ce phénomène, au demeurant, n'est pas propre au secteur des festivals. La captation d'une part croissante du public par un noyau d'offres spectaculaires, se retrouve dans d'autres domaines culturels, comme ceux des expositions internationales, des visites de monuments et de musées, des ventes de livre, des entrées en salles des films, etc...*

<sup>20</sup> *Par exemple Coldplay, Ed Sheeran, Metallica, Madonna, IAM, etc.*

<sup>21</sup> *La venue de Depeche Mode aux Vieilles Charrues 2018 aurait coûté 1 M€ aux organisateurs, sur un budget d'ensemble de 17 M€.*

<sup>22</sup> *Le SMA fait ainsi état d'une hausse de 45 % des budgets artistiques pour ses festivals adhérents entre 2015 et 2018.*

<sup>23</sup> *"Live Nation étend son empire sur l'organisation de concerts en France et en particulier à travers le festival Lollapalooza. Le groupe américain AEG, déjà scandaleusement présent dans le capital de Bercy, rachète Rock en Seine tout en bénéficiant des subventions locales. (...) Il est urgent d'agir et de montrer concrètement que la France entend rester un pays de la pluralité et de l'indépendance artistique" (communiqué du 22 juillet 2017).*

<sup>24</sup> *C'est-à-dire plus redistributif encore que ne l'est déjà le CNV, qui finance ses actions par une taxe fiscale prise sur l'ensemble des spectacles de variété.*

En réalité, on imagine assez difficilement comment se justifierait aujourd'hui une régulation publique du phénomène de concentration, par ce qu'elle signifierait d'interventionnisme lourd non seulement dans un jeu naturel d'acteurs économiques en concurrence, mais également sur le plan culturel dans la mesure où nombre des grosses machines festivalières incriminées répondent très directement, par leur organisation et par leur affiche, à cet "esprit festivalier", mélange de communion et d'impact évènementiel, auquel adhère fortement le public, notamment les jeunes<sup>25</sup>.

Par ailleurs, plusieurs des organisateurs de festivals repris en capital par des groupes ces dernières années et rencontrés dans le cadre de la mission, soulignent la sécurité financière et une certaine sérénité qui en ont résulté pour eux, sans que l'opération n'ait pesé en quoi que ce soit, au moins selon leurs dires, sur les exigences de leur programmation, parfois au contraire.

La meilleure des réponses pour l'Etat (DRAC et établissements publics) semble être plutôt de renforcer son rôle dans l'émergence ou le développement d'offres culturelles alternatives fortes aux côtés de l'offre dominante, tout en s'abstenant, dans cette logique, de subventionner ceux des plus gros des festivals adossés à des groupes internationaux dont l'écosystème n'a pas besoin de soutien public<sup>26</sup>. Ce qui renvoie à l'affirmation ou la réaffirmation, évoquée plus haut, de critères positifs de soutien par les DRAC ou par le futur CNM à des festivals dont le rôle est important ou exemplaire en termes de diversité et de renouvellement des répertoires et des publics, et/ou d'animation des filières professionnelles et des territoires, etc.

Une étude qualitative des conséquences sur l'évolution de l'offre artistique des festivals, serait en tout état de cause précieuse, notamment en termes de resserrement autour de têtes d'affiches et, plus généralement, en termes de diversité de l'offre et d'évolution des parcours d'artistes d'une catégorie de festivals à l'autre.

**Recommandation** – Au-delà des enseignements attendus de l'étude annoncée par la DGCA sur les évolutions capitalistiques des festivals, procéder à une étude qualitative sur l'évolution de la programmation des festivals au cours des dernières années et sur l'impact qu'ont pu avoir les concentrations sectorielles à cet égard, en dégagant les crédits nécessaires dans le budget de l'actuel DEPS ou de la future direction transmission et, pour les festivals de musique, dans les moyens d'investigation dont disposera le futur Centre national de la musique.

Toutefois, une intervention publique serait pleinement justifiée en cas d'agissements avérés s'apparentant à de la concurrence déloyale de la part des grands groupes à l'œuvre dans le secteur des festivals. Une veille du secteur serait, notamment, légitime sur l'apparition d'éventuelles dérives (en termes d'exclusivité d'accès, d'abus de captation des données, de vente forcée...), liées à la coexistence au sein de mêmes groupes (du type Live Nation,

---

<sup>25</sup> On constate par ailleurs que plusieurs des festivals appartenant à cette catégorie sont, dans une approche autant responsable que commerciale, actifs dans la prise en compte des enjeux de développement durable auxquels le jeune public est particulièrement sensible.

<sup>26</sup> On se souvient des réactions provoquées, au-delà de celle de Jack Lang, par les subventions conséquentes accordées par la Région Ile-de-France pour soutenir Rock en Seine au moment même où le festival était acheté par LNEI pour être revendu peu après pour moitié à l'américains AEG, ou par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour importer à l'Alpe d'Huez le festival Tomorrowland - franchise du néerlandais ID&T -.

Vivendi, FNAC, Fimalac...) de festivals, d'une part, et de salles de spectacle, d'entreprises de billetterie ou d'agences artistiques, d'autre part.

Avait été évoquée un moment l'idée d'une mission conjointe de l'IGF et de l'IGAC sur les phénomènes de concentration dans le domaine de la culture. S'agissant des festivals et d'éventuelles pratiques anti-concurrentielles de certains groupes du secteur, le plus pertinent pourrait être de suivre attentivement d'éventuels recours, que ce soit devant les autorités de la concurrence ou devant le juge, d'entreprises s'estimant lésées <sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> On rappelle que plusieurs affaires sont en cours devant la justice aux Etats-Unis, notamment contre certaines pratiques reprochées à Live Nation, qui ferait pression sur les lieux de diffusion souhaitant s'inscrire dans les tournées de ses artistes sous contrat, pour qu'ils utilisent Ticketmaster, la solution de billetterie Live Nation.



## II - L'AMORCE D'UN OBSERVATOIRE DES FESTIVALS DANS LA DIVERSITE DE LEURS MODELES ET DES TERRITOIRES QU'ILS IRRIGUENT, ET DU SOUTIEN QUE LEUR APPORTE L'ETAT

### II.1. LA CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES OUVERTE AU GRAND PUBLIC

Cette composante de la mission a consisté à élaborer au fil des mois une base de données relativement conséquente et de proposer une part significative de ces données en accès libre au public sous la forme d'un *panorama des festivals* mis en ligne sur le site du ministère de la culture (à la rubrique "*Culture et territoires*") au début du mois de juillet 2018. Fin 2019, ce panorama référençait 3.135 manifestations. Tous les secteurs culturels sont pris en compte, quelle que soit la dénomination de la manifestation adoptée par les organisateurs (festivals, salons, rencontres, foires, etc.), selon une nomenclature en 13 domaines :

1. Musiques actuelles (1709 manifestations répertoriées fin 2019)
2. Musiques classiques (218)
3. Pluridisciplinaire musique <sup>28</sup> (53)
4. Cirque et Arts de la rue (216)
5. Danse (46)
6. Théâtre (30)
7. Divers Spectacle vivant <sup>29</sup> (88)
8. Pluridisciplinaire Spectacle vivant <sup>30</sup> (197)
9. Arts plastiques et visuels (45)
10. Cinéma et audiovisuel (220)
11. Livre et littérature (181)
12. Domaines divers <sup>31</sup> (10)
13. Transdisciplinaire <sup>32</sup> (122)

Chacun de ces 13 domaines est décliné, au vu des programmations affichées par les manifestations répertoriées, en un certain nombre de sous-domaines, dont on trouvera le détail en annexe 2 ; par exemple pour les musiques actuelles : Musiques amplifiées ou électroniques / Jazz, blues et musiques improvisées / Musiques traditionnelles et du monde / Chanson....

Le panorama a été conçu pour donner accès en ligne pour chacune des manifestations à une localisation via une carte interactive (cf. annexe 3) ainsi qu'à un certain nombre d'informations-clés pouvant être librement consultées et téléchargées sous plusieurs formats (y compris sous format Excel) : domaine et sous-domaine culturel, lieu (région,

---

<sup>28</sup> *Musiques classiques et musiques actuelles.*

<sup>29</sup> *Principalement humour, mais aussi conte, marionnettes, mime, magie, etc.*

<sup>30</sup> *Par exemple : théâtre et danse, sans qu'aucun domaine ne puisse être considéré comme dominant.*

<sup>31</sup> *Notamment : Histoire et patrimoine, architecture, jardins et paysages, sciences et techniques, journalisme, etc.*

<sup>32</sup> *Par exemple, spectacle vivant et art contemporain, cinéma et livre, etc. sans qu'aucun domaine ne puisse être considéré comme dominant.*

département, commune), date de création et périodicité, dates de la manifestation, adresse du site web.

Il a été par ailleurs proposé aux organisateurs de manifestations et autres personnes ressources (par exemple fédérations de festivals, collectivités territoriales ou autres structures support...) d'ajouter au panorama des manifestations qui n'y figurent pas - ou d'actualiser les informations existantes - en remplissant un document en ligne.

La méthode d'élaboration de ce panorama a consisté dans un premier temps à compiler un certain nombre de listes disponibles, pour constituer une base de départ dépassant les 6000 entrées : listes des dossiers de subvention instruits ces dernières années par les établissements publics du ministère (CNV <sup>33</sup>, CNC, CNL), par la DGCA et par les DRAC, listes des manifestations soutenues par les sociétés de gestion de droits au titre de leur action culturelle (SACEM, Adami, Spedidam, etc.), listes disponibles dans des revues (Livre Hebdo, Le Film Français, La Terrasse...), organismes (Irma) et sites (Tous les Festivals, Route des festivals...) spécialisés, listes d'organismes adhérents de fédérations et syndicats professionnels (Territoire de cirque, Zone Franche, SMA, Prodiss, France Festivals...), sans compter un certain nombre de listes d'origine moins sûre qui peuvent remonter du web moyennant quelques recherches.

La deuxième étape a consisté à recouper ces listes et vérifier les informations qu'elles pouvaient contenir à partir du site web de chacune des manifestations identifiées, afin d'intégrer dans la base des informations-clés validées et d'écarter les manifestations qui n'ont plus d'existence ou qui ne correspondent pas à ce que l'on peut qualifier de "festival" (cf. infra).

La troisième étape, enfin, a consisté à faire vivre et développer cette base de données par une veille du fil des dépêches AFP et des différents sites d'information (comme *News Tank Culture*) afin d'actualiser sur la durée les informations disponibles et d'intégrer des apparitions/disparitions de manifestations.

Comme toute base de données vivante, le panorama mis en ligne connaît nécessairement des limites. La première tient à la méthode elle-même, consistant à agréger des informations pré-repérées par des fichiers existants et par des sites de veille d'actualité. Y échappe de ce fait une quantité innombrable, au sens propre, de petites manifestations plus ou moins confidentielles, sans visibilité dans les médias classiques, même si les réseaux sociaux peuvent leur assurer une audience locale non négligeable <sup>34</sup>. C'est particulièrement vrai pour des micro-festivals de musiques actuelles programmant des artistes et groupes locaux - qui s'intègrent par exemple dans des fêtes locales existantes ou qui rythment les saisons touristiques - ou de journées de dédicaces de livres, des expositions d'artistes locaux, qui revendiquent l'appellation de "salons". Seules des prospections systématiques de terrain <sup>35</sup> et/ou une veille systématique de la presse quotidienne régionale, dans toutes ses déclinaisons locales - dont on voit difficilement quelles collectivités publiques ou fédérations

---

<sup>33</sup> Le fichier mis à disposition par le CNV a constitué une des bases de départ les plus solides, en même temps que la plus nombreuse.

<sup>34</sup> L'élaboration du panorama mis en ligne a permis de constater qu'un nombre encore limité mais croissant de festivals abandonnent la formule du site web classique au profit exclusif de Facebook.

<sup>35</sup> Les investigations menées au printemps 2019 sur une soixantaine de "territoires de vie" par l'Inspection générale des affaires culturelles lors de sa mission d'étude de l'adaptation aux territoires des dispositifs d'intervention du ministère de la culture, ont ainsi permis de mettre en lumière l'existence de nombreux festivals et manifestations échappant aux modes de repérage classiques.

professionnelles pourraient les prendre en charge -, permettrait de tenter une approche un tant soit peu exhaustive de la réalité foisonnante des manifestations qui irriguent les territoires.

Le panorama mis en ligne sur le site du ministère de la culture se revendique donc pour ce qu'il est : une liste des manifestations qui, par leur implantation dans la durée, l'écho qu'elles suscitent et leurs propres efforts de communication, ont acquis un minimum de visibilité.

La seconde limite, liée à la précédente, tient à la définition même du concept de "festival"<sup>36</sup>, auquel le travail d'élaboration de la base de données a permis de réfléchir. Face à l'utilisation extensive des termes de "festival", "salon", etc., le panorama mis en ligne se centre sur les manifestations répondant à l'ensemble des critères de définition suivants :

- un caractère récurrent, notamment annuel ou biennal,
- une concentration dans l'espace et dans le temps<sup>37</sup> - mais dépassant le simple spectacle d'un soir -
- une programmation plurielle,
- une spécificité "festivale", dans sa composante événementielle et conviviale,
- une finalité première qui ne soit pas la vente physique de livres, d'œuvres d'art, etc.,
- l'ouverture au grand public<sup>38</sup>, qu'elle soit gratuite ou payante.

Le panorama mis en ligne a suscité un certain intérêt si l'on en juge par les chiffres de consultation et de téléchargement. Selon les statistiques du Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI) concernant l'impact public des jeux de données accessibles en ligne sur le site du ministère, le panorama des festivals s'est situé en 2018 en deuxième position - après les Journées européennes du patrimoine et juste avant la liste des monuments protégés - en ce qui concerne le score de popularité<sup>39</sup> et en nombre d'appels API<sup>40</sup>, et en cinquième pour le nombre de téléchargements du fichier de base.

---

<sup>36</sup> On note que le Centre national des ressources textuelles et lexicales fait remonter étymologiquement à 1830 le premier emploi avéré en français du mot festival, emprunté à l'anglais festival au sens de "période de fête, jour de fête" et, par extension, "série de représentations artistiques" : le mot anglais étant lui-même emprunté à l'ancien français festival (de "fête", joyeux, solennel) dérivé du latin festivus (où il y a fête, divertissant).

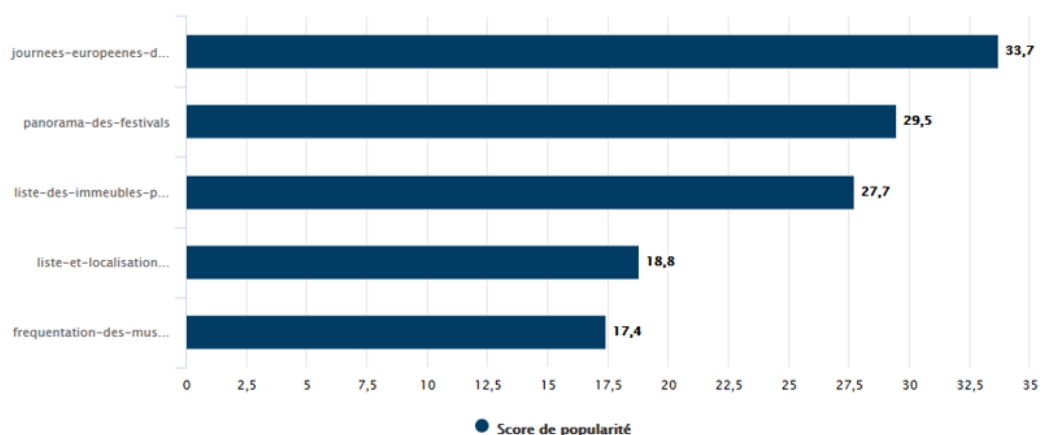
<sup>37</sup> Même si un des festivals les plus emblématiques, le Festival d'Automne, est un des moins concentrés dans le temps et dans l'espace.

<sup>38</sup> Même si un des festivals les plus emblématiques, le Festival de Cannes, n'est - pratiquement - pas ouvert au public.

<sup>39</sup> Le score de popularité est le résultat de synthèse d'un calcul prenant en compte le nombre de téléchargements, de réutilisations et d'appels API pour chaque jeu de données.

<sup>40</sup> Un appel API - interface de programmation d'application - correspond à un résultat affiché à chaque fois qu'une nouvelle recherche est effectuée, par exemple un filtre activé, ou le contenu d'une bulle affiché sur la carte...

### Jeux de données les plus populaires i



### Téléchargements i

Immeubles protégés au titre des Monuments...	28k
Aides à la presse : classement des titres de pr...	11k
Fréquentation des Musées de France	9,3k
Lieux culturels en Normandie	6,8k
Panorama des festivals	6,6k

### Appels d'API i

Journées Européennes du Patrimoine - JEP 20...	961k
Panorama des festivals	563k
Immeubles protégés au titre des Monument...	301k
Lieux culturels en Normandie	158k
Fréquentation des Musées de France	145k

## II.2. LA MISE EN PLACE SUR CETTE BASE D'ÉLÉMENTS D'ANALYSE ET DE SYNTHÈSE SUR LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE FESTIVALE

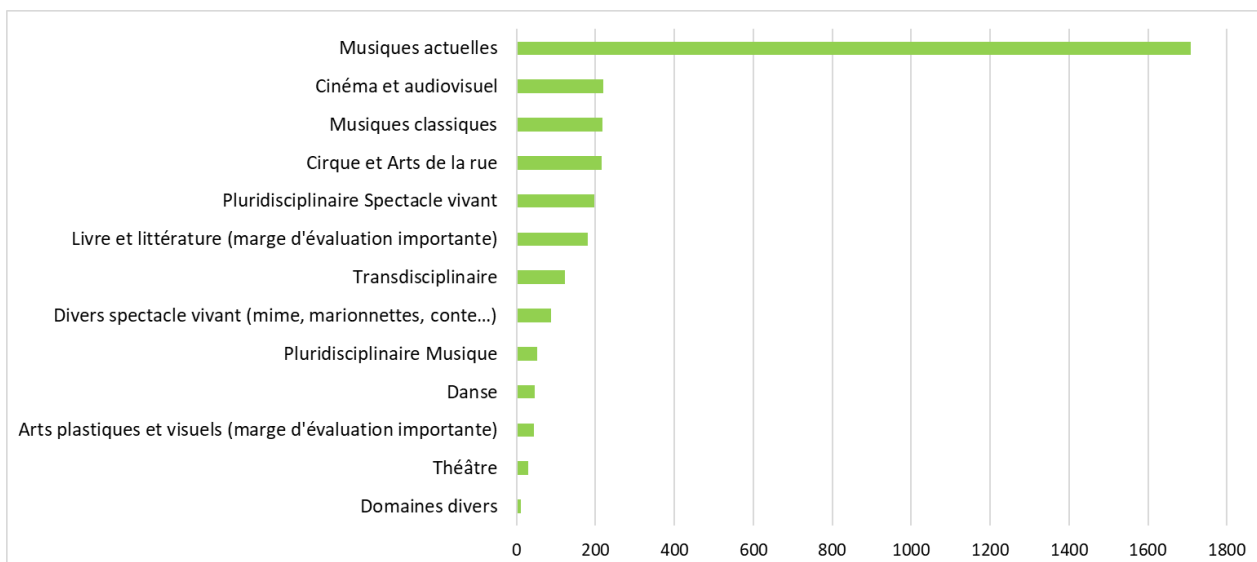
En tenant compte des limites méthodologiques rappelées plus haut, la base de données constituée a permis un certain nombre d'analyses relativement nouvelles, ne serait-ce que par leur caractère interdisciplinaire.

### II.2.1. La prévalence des festivals de musiques actuelles parmi les manifestations qui animent les territoires

Le premier constat est que les festivals de musiques actuelles représentent à eux seuls plus de la moitié des manifestations répertoriées sur tout le territoire : 1.709 sur un total de 3.135. C'est aussi, il est vrai, l'effectif le mieux connu par l'important travail de compilation de données effectué depuis plusieurs années par le CNV.

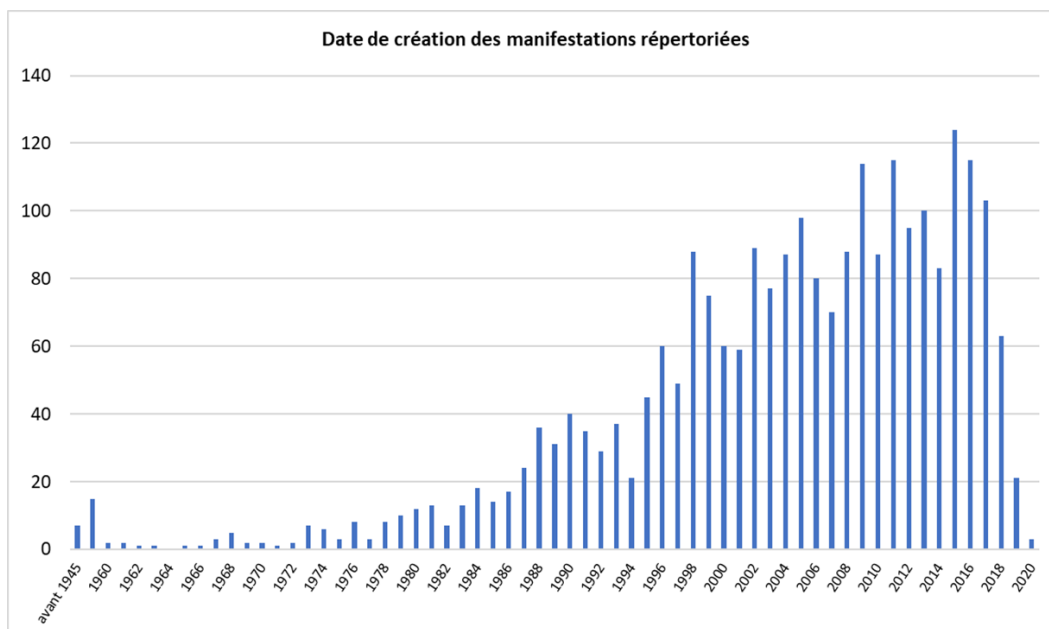
D'autres secteurs sont toutefois très présents, aux alentours de 200 manifestations identifiées chacun : cinéma et audiovisuel, musiques classiques, cirque et arts de la rue, livre et littérature). S'agissant des salons du livre et des salons d'art, une marge importante d'évaluation subsiste, la frontière étant difficile à établir avec des événements locaux plus ou moins professionnels et beaucoup plus nombreux qui ne figurent pas dans l'effectif repéré.





## II.2.2. Une vitalité de création de festivals qui ne faiblit pas depuis les années quatre-vingt, avec une évolution dans le temps des domaines culturels mis en avant

A côté de festivals historiques créés il y a cinquante ans et plus et qui font figure de monuments <sup>41</sup>, on constate au tournant des années quatre-vingt-dix une vague de création de festivals qui ont su durer, puis un phénomène de natalité continue entre 1996 et 2016, étant entendu que, par définition, ne figurent pas ici les festivals qui ont disparu.



La baisse des chiffres depuis 2017 dans le diagramme ci-dessus n'est pas significative dans la mesure où le mode de repérage adopté laisse dans l'ombre les festivals les plus récents qui

<sup>41</sup> Pour ne citer que quelques-uns : Chorégies d'Orange (qui existent depuis 1869 et sous ce nom depuis 1902), Nuits de Fourvière, Avignon, Nice Jazz Festival, Aix, Salon de Montrouge, Rencontres cinématographiques de Pézenas, La Chaise-Dieu, Nohant, Saint-Denis, Rencontres d'Arles, etc.

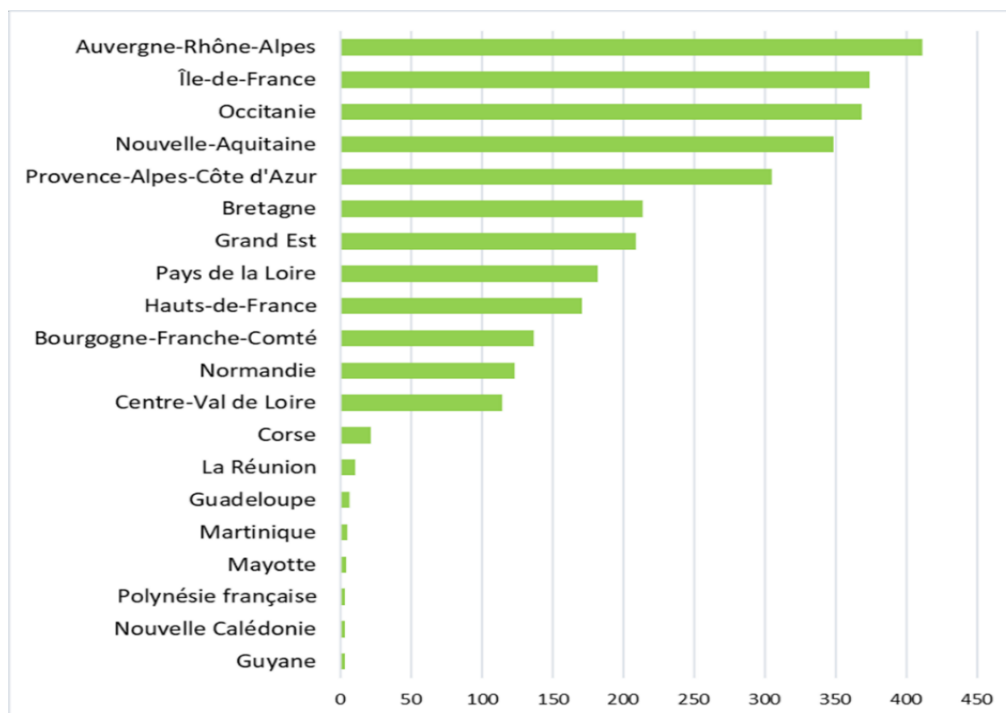
n'avaient pas encore atteint à cette date une visibilité suffisante dans les médias. Il serait toutefois intéressant de vérifier à plus long terme si l'on ne se trouve pas en présence d'un phénomène de baisse effective du nombre des nouveaux projets ces dernières années.

On constate également une certaine évolution dans le temps des types de festivals créés, les festivals de musique classique, de théâtre ou de cinéma ayant été créés plus anciennement en moyenne que les festivals de musiques actuelles, de danse, de cirque / arts de la rue ou que les manifestations transdisciplinaires. Les émergences culturelles des années récentes en termes d'impact public (danse contemporaine, arts de la rue) et d'exploration des frontières disciplinaires s'incarnent ici.

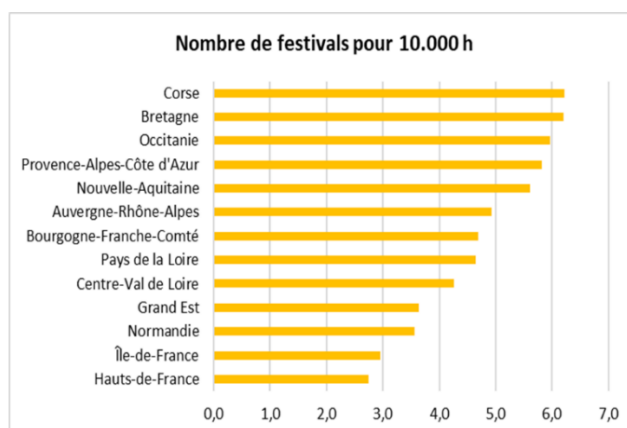
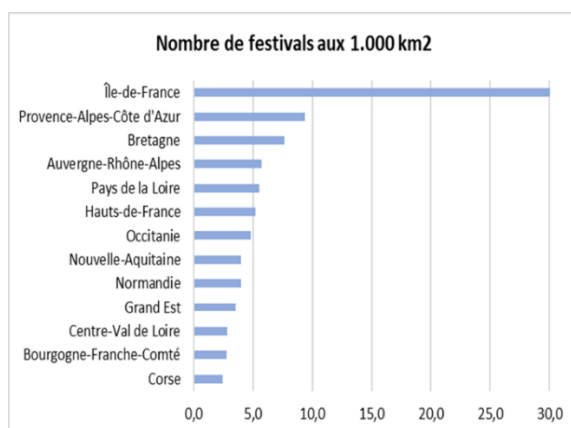
	Age moyen de la manifestation en 2018
Musiques classiques	22
Cinéma et audiovisuel	21
Théâtre	21
Arts plastiques et visuels	17
Pluridisciplinaire Spectacle vivant	17
Livre et littérature	17
Musiques actuelles	14
Danse	14
Cirque et Arts de la rue	14
Transdisciplinaire	12

### II.2.3. Des régions plus festivières que d'autres et des spécificités thématiques d'une région à l'autre

Si tout le territoire est bien concerné par le phénomène festivalier, cinq régions concentrent néanmoins 60 % des manifestations répertoriées : outre l'Île-de-France, ce sont, sans surprise, les quatre régions les plus vastes et/ou (hors Corse) les plus méridionales.

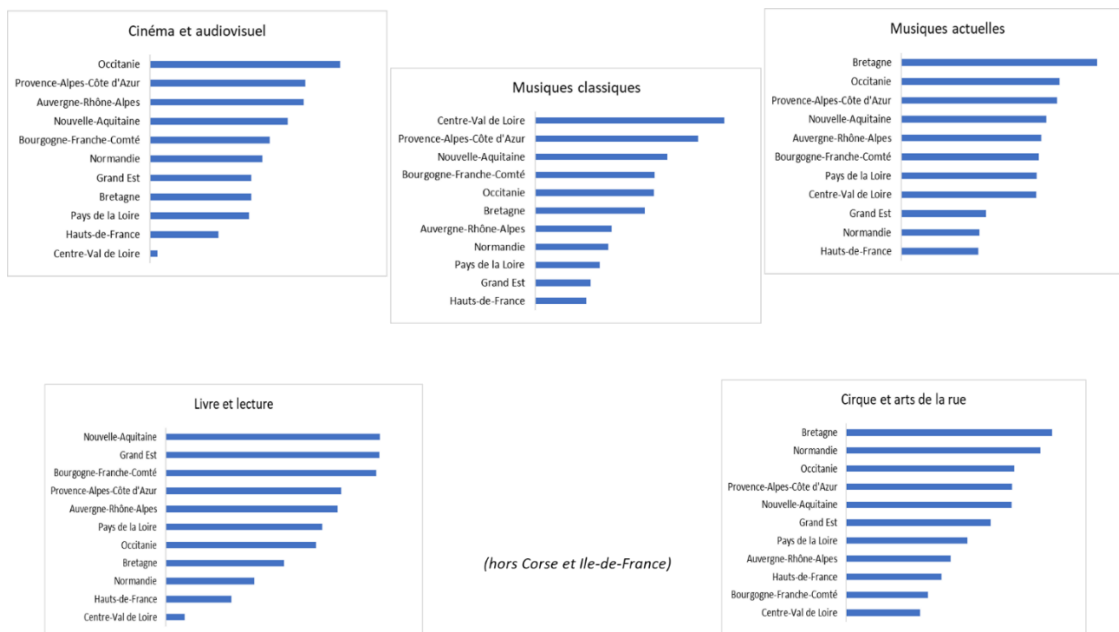


Mais si l'on égalise les chances en rapportant le nombre de festivals à la superficie et/ou à la population des régions métropolitaines <sup>42</sup>, ce palmarès est bousculé par l'irruption comme incontestable "terre de festivals" d'une sixième région, la Bretagne.



En creusant selon les domaines culturels le nombre de manifestations ramené à la population de chaque région, il apparaît que la géographie de l'offre festivalière est diverse, voire contrastée.

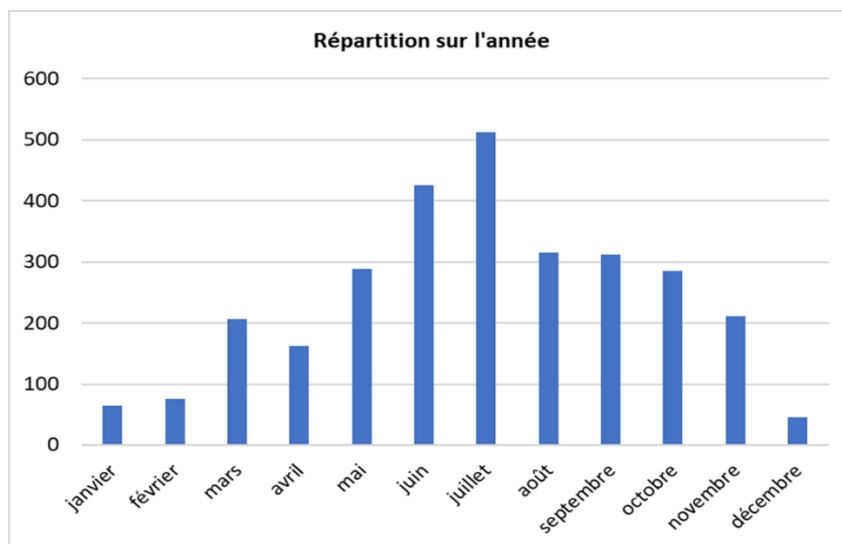
<sup>42</sup> La densité très faible de la Corse et celle très forte de l'Île-de-France, ainsi que les spécificités de l'outre-mer rendent ces données peu ou pas significatives pour ces régions.



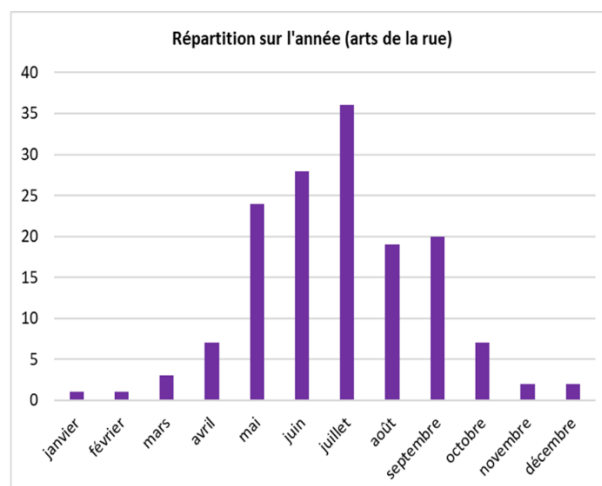
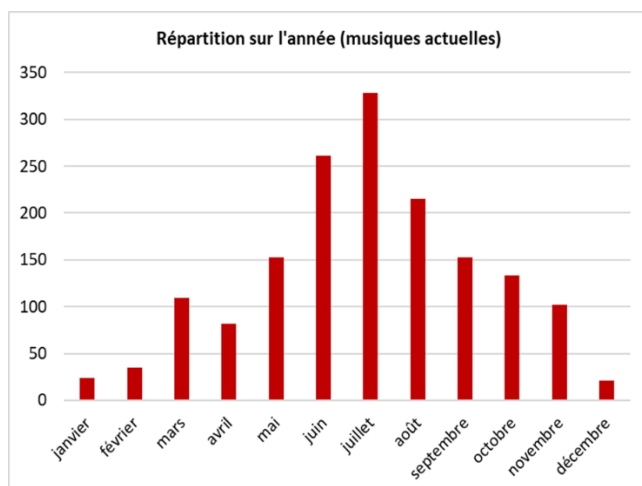
Si dans quasiment tous les secteurs culturels, les trois régions méridionales, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, présentent une densité de festivals et de salons particulièrement élevée rapportée à la population régionale, alors qu'à l'autre extrémité l'offre de festivals est, quel que soit le secteur, relativement faible dans les Hauts-de-France, on voit s'esquisser dans les latitudes intermédiaires, la carte d'une sorte de partage de l'offre festivalière : la région Centre-Val de Loire, qui propose relativement peu de salons du livre ou de festivals de cinéma, est la région la plus dense en festivals de musique classique ; la Bretagne, elle aussi relativement peu présente sur le livre et le cinéma, a la plus forte densité de festivals de musiques actuelles et de cirque / arts de la rue ; la région Grand-Est, qui n'est pas globalement la plus festivalière, offre un nombre remarquable de salons du livre, tout comme l'autre région du quart nord-est, la Bourgogne-Franche-Comté...

#### II.2.4. Une concentration globale des festivals sur les mois de mai à octobre, mais avec d'importants contrastes de calendrier selon les domaines

Les mois de mai à octobre concentrent près des  $\frac{3}{4}$  des manifestations culturelles répertoriées.

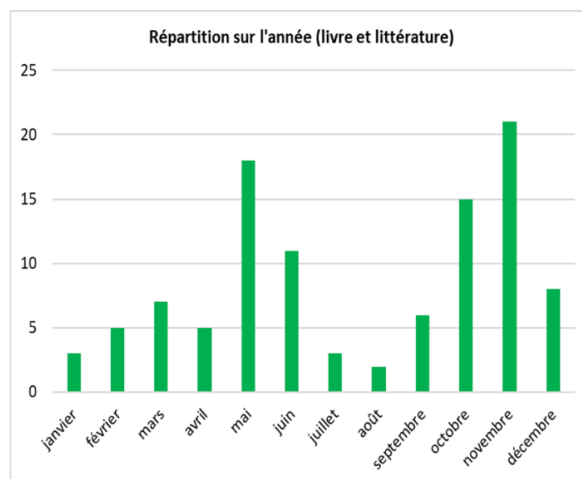
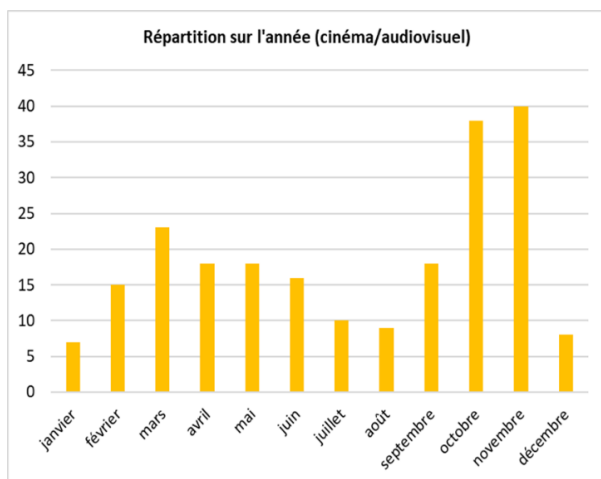


Sans surprise, cette concentration sur les beaux jours est particulièrement forte s'agissant des festivals de musiques actuelles et des festivals d'arts de la rue <sup>43</sup>



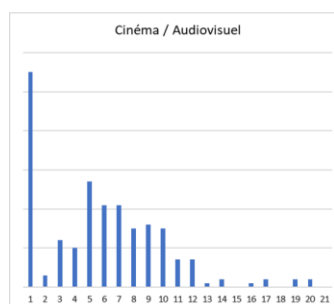
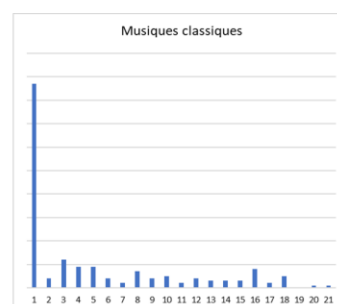
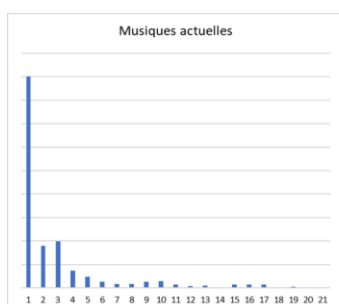
Au contraire les mois d'été sont plutôt creux pour les festivals de cinéma et les salons du livre, lesquels mobilisent particulièrement les intersaisons.

<sup>43</sup> Comme on le voit, il existe des festivals des arts de la rue en plein hiver : par exemple Drôle de Noël à Arles, ou 20 min de bonheur en plus à Trégueux, dans les Côtes d'Armor, qui se définit, depuis maintenant 10 ans, comme un festival d'arts de la rue... en salle.



### II.2.5. Des manifestations d'une durée plus ou moins longue selon les domaines

On constate que la durée d'un jour - très généralement le samedi soir – est dominante (45 % de l'ensemble des manifestations répertoriées), sauf pour les salons du livre. Pour certaines de ces manifestations d'un jour, on se situe aux frontières de ce que l'on peut qualifier de "festival" (cf. supra).



S'agissant des manifestations de plus d'un jour, on constate une concentration sur une durée de 2 à 4 jours (grand week-end) pour les musiques actuelles, le livre ainsi que le cirque/arts de la rue, alors que les festivals de cinéma/audiovisuel et de musique classique se déploient en moyenne sur des formats plus longs.

De façon générale, les festivals les plus anciens sont aussi ceux qui, dès l'origine ou progressivement, se sont formatés sur la durée la plus longue : 8 jours en moyenne pour les festivals créés il y a plus de 40 ans, 4 jours pour ceux créés depuis moins de 10 ans.

### **II.3. UNE PHOTOGRAPHIE SUR L'ANNEE 2017 DU SOUTIEN APPORTES PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET PAR SES ETABLISSEMENTS PUBLICS AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES**

La mission de référent transversal festivals a été l'occasion de faire le point des aides apportées sur l'année 2017 par les DRAC, le CNV, le CNL et le CNC aux manifestations culturelles sur l'ensemble du territoire. Autant si des données précises ont pu rapidement être fournies, chacun dans son domaine, par les trois établissements publics, autant par la nouveauté même de l'approche transversale "festivals" souhaitée, les éléments ont été plus longs à faire remonter des DRAC, avec des différences d'exhaustivité.

#### **II.3.1. Avec quelque 500 manifestations culturelles soutenues en 2017 par les DRAC, la critique parfois faite à l'État d'un retrait en matière de festival, ne tient pas à l'analyse**

Un questionnaire, que l'on trouvera en annexe 4, a été envoyé à chacune des DRAC et DAC en mai 2018 sur la totalité et sur le détail des aides accordées à des manifestations culturelles en 2017, dont le travail de remplissage manifestation par manifestation a, compte tenu de la charge de ces services, représenté un effort non négligeable de leur part.

Les réponses des DRAC et DAC se sont échelonnées entre mai et novembre 2018. Bien que significatives dans leur très grande majorité, elles n'ont pas toutes le même niveau d'exhaustivité. Les chiffres qui suivent quant au nombre de manifestations aidées et aux montant en jeu peuvent, de ce fait, être sous-évalués pour certaines régions.

Les réponses sont d'une précision inégale d'une DRAC à l'autre concernant plus particulièrement les festivals aidés non pas directement mais dans le cadre d'une subvention plus globale apportée à une structure culturelle, et l'importance qu'a pu avoir l'existence même de ce festival dans la motivation à soutenir ladite structure. De même les réponses ont-elles été d'un niveau variable à la question posée des critères qualitatifs qui ont présidé à la décision de subventionner telle ou telle manifestation. Sur ces deux questionnements, une exploitation satisfaisante des réponses n'a donc pas été possible : d'autres travaux d'analyse permettront peut-être de les approfondir dans l'avenir.

Les réponses apportées sur la structure des recettes des manifestations, et notamment sur le partage du subventionnement entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales, ont été également d'une précision inégale d'une DRAC à l'autre. Il s'agit pourtant là d'une question importante en termes de positionnement des politiques culturelles, y compris sur la durée. Pour cette raison, il pourrait être utile que cette question soit renseignée au fur et à mesure de l'examen à venir des dossiers, par une demande systématique faite par les DRAC aux organisateurs de manifestations de produire, à côté des documents budgétaires habituels, une synthèse standardisée de leur budget charges/produits, partagée entre les DRAC et les établissements publics subventionneurs <sup>44</sup> :

---

<sup>44</sup> Des documents standardisés du même ordre, dont il pourra être utile de s'inspirer, sont déjà demandés aujourd'hui par le CNV aux festivals qui présentent un dossier de subvention.

Charges	Produits
Artistique	Billetterie
	Autres recettes commerciales
Sécurité	Apports partenaires et mécènes
	Aides organismes professionnels
Autres dépenses Technique et logistique	Subvention DRAC
	Subventions Etablissements publics du ministère
Communication	Autre subventions Etat et EP d'Etat
	Subvention Commune(s)
Frais de structures	Subvention Intercommunalité(s)
	Subventions Département(s)
Autres dépenses	Subvention Régions(s)
	Autres produits
Total Charges	Total Produits

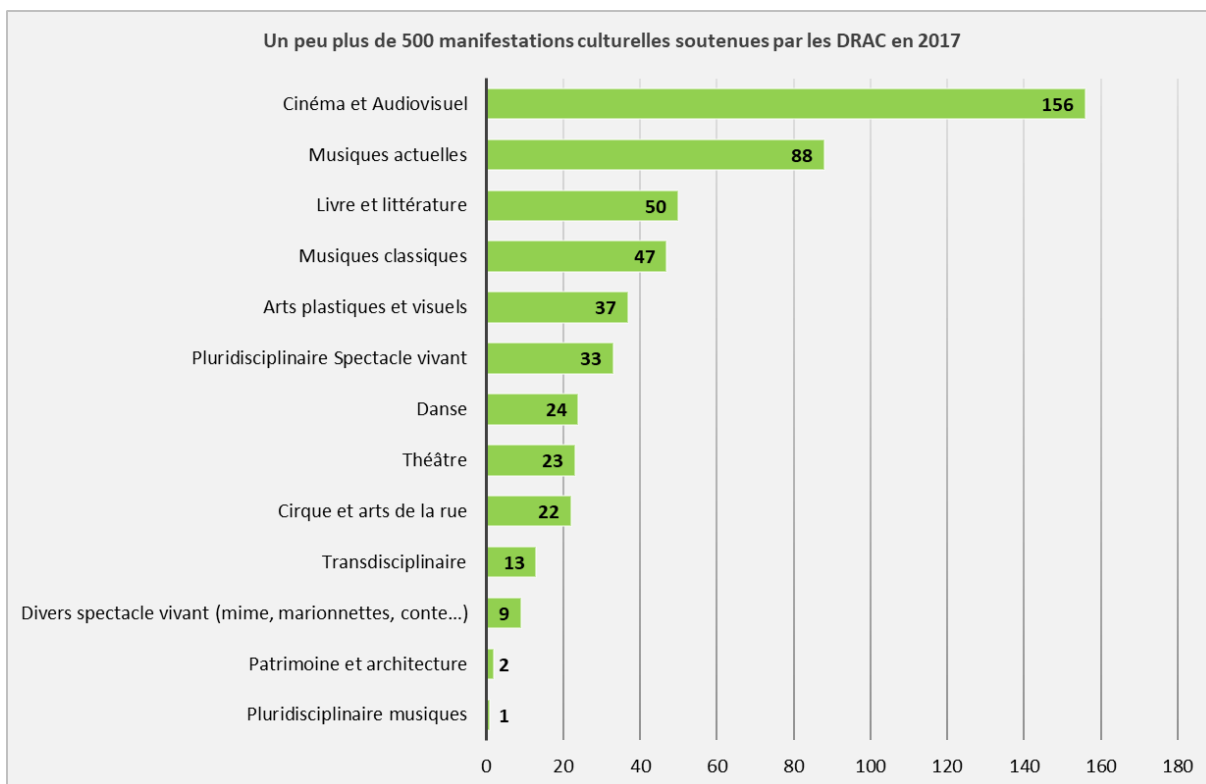
Une standardisation de cette information, devrait probablement faire l'objet d'une directive ministérielle qui prévoirait en outre un dispositif de remontée des informations en centrale. Il serait également utile que les DRAC travaillent, chacune dans leur région, à une mutualisation, ou au moins à une mise en compatibilité entre la DRAC et les services culturels des collectivités subventionneuses, des éléments demandés aux organisateurs et des réponses apportées.

**Recommandation** - Afin de renforcer la capacité d'observation des festivals sur le long terme, demander aux organisateurs, pour toute demande de subvention, de fournir un tableau de la structuration par postes de leurs recettes et dépenses, standardisé entre les DRAC et les établissements publics, en ouvrant la perspective d'une mutualisation de cet outil avec des collectivités territoriales, voire avec les principales sociétés de gestion de droits.

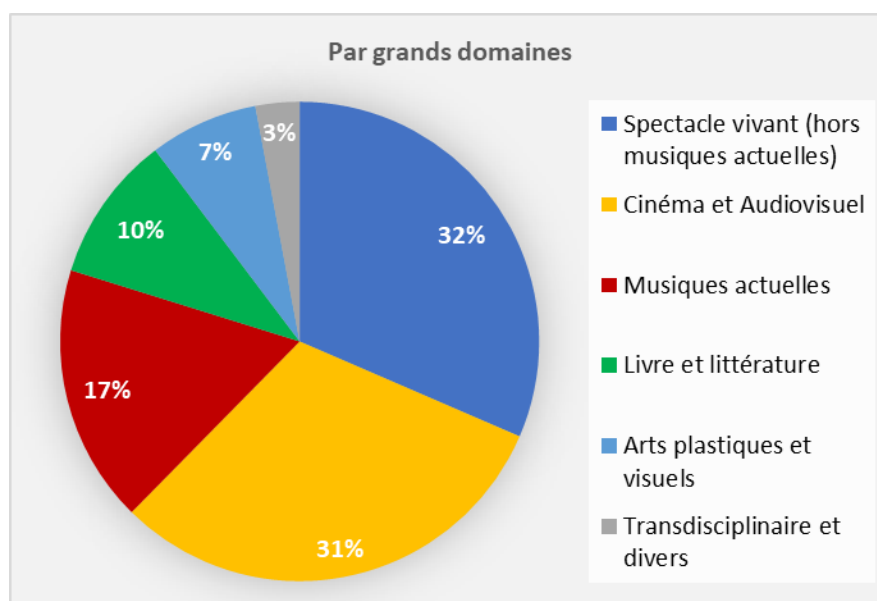
Sous les réserves qui précèdent, les réponses apportées au questionnaire envoyé permettent d'avoir une vision relativement large du soutien apporté par le ministère de la culture aux manifestations sur tout le territoire.

Au total, au vu de ces réponses, environ 500 aides ont été apportées en 2017 par les DRAC (ou, pour une dizaine de manifestations spécifiques, par la DGCA).





Par grands domaines, le spectacle vivant domine l'effectif, avec une part essentielle consacrée aux musiques actuelles, mais on constate également une forte présence des DRAC auprès des festivals de cinéma. On rappelle que l'année 2017 est la dernière précédant la prise en charge par le budget du CNC à partir de 2018 des crédits de soutien aux festivals de cinéma et d'audiovisuel.



Classiquement, le soutien des DRAC est apporté particulièrement :

- sur le BOP 131 (199 subventions spécifiques sur le spectacle vivant et les arts plastiques pour un total de l'ordre de 24 M€), la subvention médiane se situant aux alentours de 26.000 euros <sup>45</sup>
- sur le 334 (181 subventions à des festivals de cinéma et des salons du livre pour un total de l'ordre de 1,6 M€), avec une subvention médiane à 6.000 euros.

BOP utilisé	Soutien spécifique	Soutien spécifique + Soutien à la structure porteuse	Soutien via la structure porteuse uniquement
131	199	5	
334	181	2	
224	29	3	
131 et 224	18	2	
334 et 224	8		
<b>Total général</b>	<b>435</b>	<b>12</b>	<b>58</b>

Mais la liste des quelques 500 manifestations soutenues par les DRAC intègre également :

- le soutien apporté globalement et à l'année à des structures qui se trouvent être porteuses d'un festival, en tant que "temps fort" de leur programmation (70 structures soutenues à ce titre, plusieurs SMAC par exemple) : comme on l'a dit plus haut, cette réalité est moins bien appréhendable à partir des réponses apportées au questionnaire de mai 2018, comme l'est difficilement le fait que, selon le cas, la présence de la manifestation puisse être un élément accessoire ou au contraire déclencheur de la subvention,
- les soutiens apportés via le BOP 224 (55 subventions répertoriées, parfois combinées avec du 131 ou du 334), la subvention étant alors centrée, du moins facialement, sur des actions spécifiques répondant aux problématiques de transmission des savoirs et de démocratisation de la culture.

Sur ce dernier point, les réactions des organisateurs face à l'utilisation, qu'ils présentent souvent comme allant croissant, des crédits du 224 par les DRAC, sont ambivalentes. D'une part, ils ont conscience du fait que cette ligne budgétaire, plus flexible et moins contrainte par des reconductions d'année en année, est souvent devenue un refuge budgétaire qui rend possible la décision ou le maintien d'une subvention. Par ailleurs, nombre de festivals mènent effectivement, parfois de longue date, parfois de façon proactive, des actions spécifiques en

<sup>45</sup> La médiane est ici la valeur la plus significative, dans la mesure où la moyenne est très fortement tirée vers le haut par quelques festivals prestigieux subventionnés - parfois en centrale - à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros, au premier rang desquels on trouve Aix, Avignon, le Festival d'automne, les biennales de Lyon, les Rencontres d'Arles ou les francophonies en Limousin.

directions des publics et n'ont aucune difficulté à isoler dans leur budget les actions susceptibles d'être concernées par la ligne budgétaire prévue à cet effet.

Pour autant, beaucoup d'organismes soulignent deux limites des crédits du 224 : d'une part, à tort ou à raison, ils considèrent ces crédits comme plus fragiles et plus volatiles que le 131 ou le 334, et donc moins sécurisants sur la durée ; d'autre part, ils rappellent que les actions en faveur des publics, menées sur l'année, voire hors les murs, sont particulièrement preneuses d'énergie et d'heures de travail, et que leur développement pour répondre aux priorités du 224, peut amener au final des coûts supplémentaires excédant parfois largement la subvention reçue.

Quoi qu'il en soit de l'imputation budgétaire, les quelque 500 manifestations soutenues par les DRAC sont la marque d'une présence réelle de l'Etat dans le soutien au secteur. Certains représentants des organisateurs de festivals avaient pu faire état d'un retrait de l'Etat à partir de la mise en œuvre de la directive nationale d'orientation (DNO) de 2003, laquelle posait que ne devaient être soutenus que les festivals "de qualité reconnue et de portée nationale, ou ayant une action permettant de structurer l'activité culturelle tout au long de l'année sur le territoire qu'ils irriguent". En réalité, un examen rapide des évolutions depuis cette date semble montrer que cette directive, appliquée d'ailleurs de façon plus ou moins stricte d'une région à l'autre, a moins eu pour effet de limiter les enveloppes totales consacrées au secteur – y compris par un usage croissant du programme 224 – que de limiter temporairement le nombre de bénéficiaires quitte, sans doute, à moins soutenir les émergences.

### **II.3.2. Avec quelque 236 subventions attribuées, les trois établissements publics s'inscrivent dans une logique d'amplification mutuelle avec les aides des DRAC**

Sur l'année 2017, 236 subventions ont été apportées par le CNV (festivals de musiques actuelles), le CNL (festivals et salons du livre) ou le CNC (festivals de cinéma/audiovisuel) :

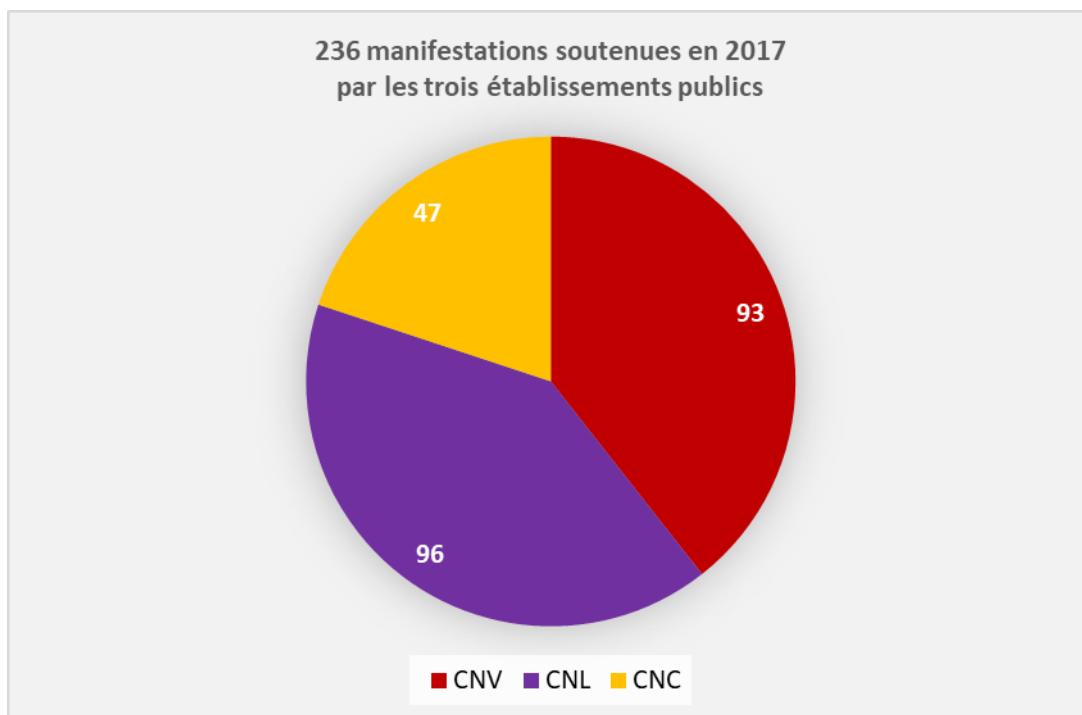
- 93 par le CNV, pour un montant total de l'ordre de 1,7 M€ et un montant médian de subvention de 10.000 euros <sup>46</sup>,
- 96 par le CNL, pour un montant total de l'ordre de 2 M€ et un montant médian de 15.000 euros <sup>47</sup>,
- 47 par le CNC, pour un montant total de l'ordre de 7,7 M€ et un montant médian de 45.000 euros <sup>48</sup>.

---

<sup>46</sup> Les deux premiers bénéficiaires en montant de subvention pour 2017 ont été les Francofolies de La Rochelle et le Printemps de Bourges.

<sup>47</sup> Deux premiers bénéficiaires en montant : le Festival de la bande dessinées d'Angoulême et les Etonnants Voyageurs à Saint-Malo.

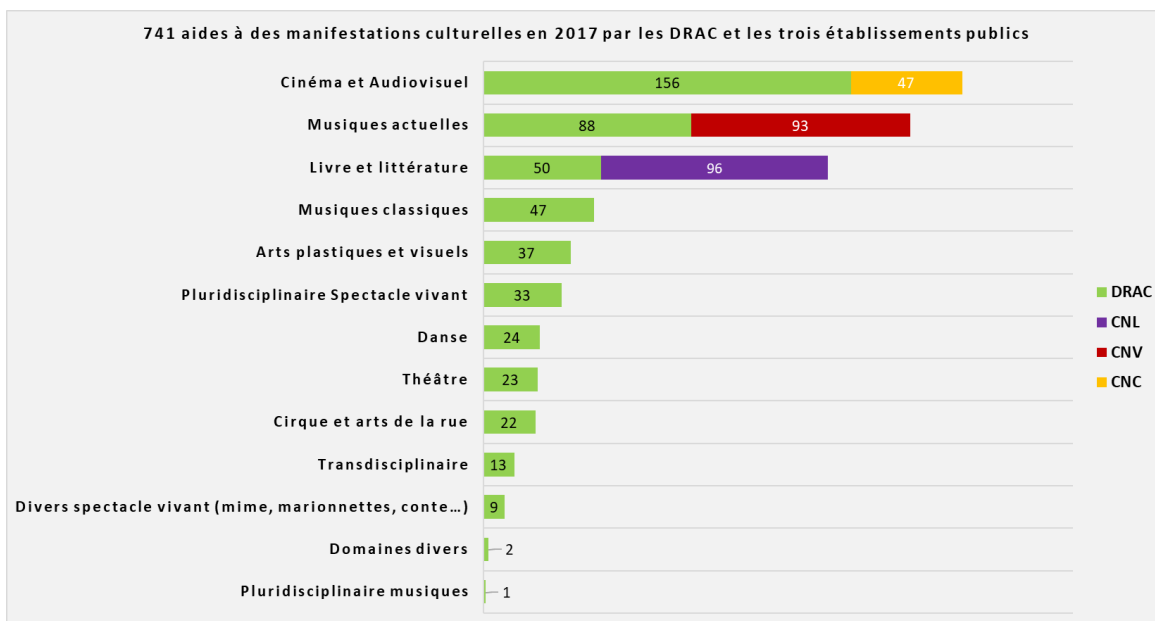
<sup>48</sup> Trois premiers bénéficiaires en montant : Cannes, Série-Mania à Lille et le Festival d'animation d'Annecy.



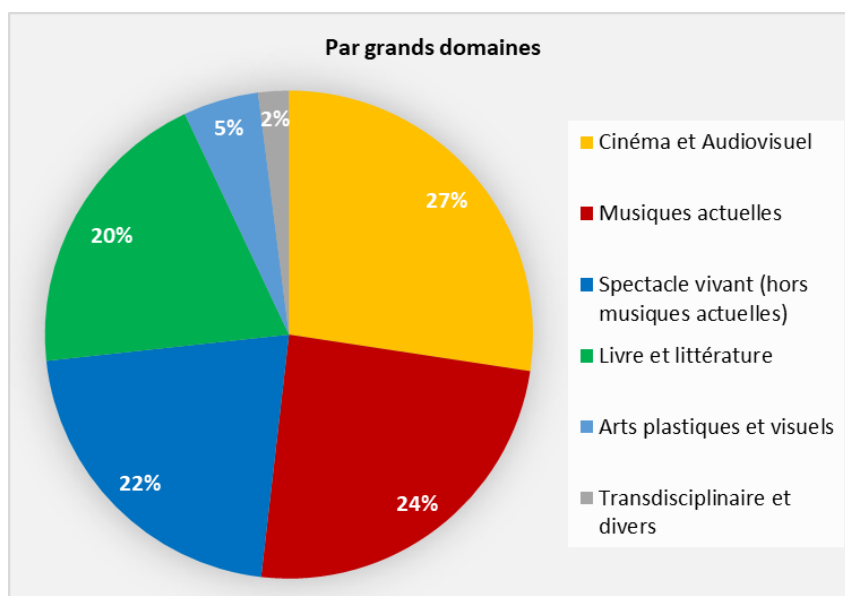
Le CNV et le CNL attribuent leurs subventions sur avis de commissions spécialisées, auxquelles il a été permis au référent d'assister. La commission festival du CNV présidée par Béatrice Macé (Festival *Les Trans Musicales* de Rennes) a élaboré une critériologie d'attribution des subventions à plusieurs entrées intéressante à plus d'un titre et qui pourrait être partiellement exportée.

Au total, environ 700 à 750 subventions auront donc été attribuées en 2017 par les DRAC et les trois établissements publics, soit 700 manifestations concernées, quelques-unes d'entre elles étant soutenues par plusieurs canaux - notamment certains festivals de musiques actuelles subventionnés à la fois par le CNV et par la DRAC concernée -.

Il est frappant de noter que les trois secteurs culturels du cinéma / audiovisuel, des musiques actuelles et du livre, qui sont les terrains d'action naturelle des trois établissements publics subventionneurs, sont aussi ceux de la plus forte concentration en nombre de subventions par les DRAC. Est donc à l'œuvre dans ces trois domaines (qui sont aussi les plus directement liés aux principales industries culturelles), non pas une logique de complémentarité ou de subsidiarité DRAC / établissements publics, mais une logique d'amplification mutuelle, dont ne bénéficient pas les secteurs dénués de fonds de soutien redistributif, comme le spectacle vivant hors variétés ou les arts plastiques et visuels.



Le total des aides des DRAC et des trois établissements équilibre le soutien de l'Etat autour quatre grands domaines d'intervention : le cinéma/audiovisuel, les musiques actuelles, le spectacle vivant hors musiques actuelles et le livre.

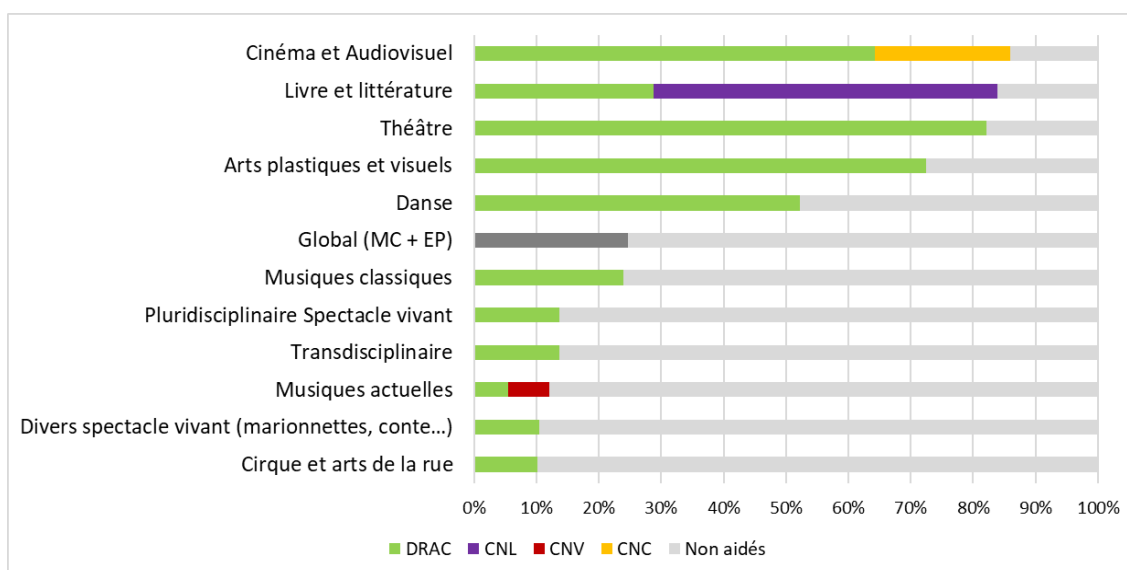


### II.3.3. Un degré d'accompagnement global des festivals par le ministère de la culture non négligeable et variable d'un domaine à l'autre

En rapprochant le nombre des manifestations soutenues par les DRAC et ses établissements publics (de l'ordre de 700 à 750), de celui de l'ensemble des manifestations répertoriées (3.135), se dégage ce qui s'apparente à un taux de couverture ou d'accompagnement par le ministère de la culture de l'offre festivalière sur le territoire.

Sous certaines réserves méthodologiques importantes déjà rappelées <sup>49</sup>, on constate que la subvention publique concerne presque le quart des manifestations répertoriées, l'accompagnement du ministère et de ses établissements publics étant sensiblement plus présent auprès des festivals de cinéma, de théâtre ou de danse qu'auprès, par exemple, des festivals de musiques classiques ou, plus nettement encore, des festivals de cirque et d'arts de la rue et des festivals de musiques actuelles, même s'il faut, sur ce dernier point, se garder de contresens d'interprétation <sup>50 51</sup>.

### "Couverture" des manifestations (répertoriées) par les subventions des DRAC et des trois établissements publics



En conclusion, les éléments d'analyse qui précèdent, pour perfectibles qu'ils soient en termes de méthode et d'exhaustivité des informations, fournissent les prémices d'un travail d'expertise plus approfondie qui pourrait être utilement mené dans les années à venir sur la réalité des apports croisés des différents subventionneurs, au premier desquels l'Etat, les collectivités territoriales et les sociétés de gestion de droits, et, sans doute plus difficiles à cerner, sur les critères qualitatifs de déclenchement des subventions des uns et des autres...

<sup>49</sup> Le taux de couverture est par définition surévalué dans les analyses qui suivent, ceci pour deux raisons : la liste des manifestations soutenues est, sinon exhaustive pour toutes les régions - pour les raisons méthodologiques évoqués plus haut - du moins assez complète, alors que le panorama des manifestations répertoriées est, par définition, sélectif. L'accompagnement réel des festivals par la subvention publique est nécessairement inférieur.

<sup>50</sup> Le faible taux de "couverture" par les subventions des festivals de cirque et d'arts de la rue, s'explique partiellement par travail approfondi de repérage des manifestations existantes, effectué à la suite des contacts du référent avec les associations du secteur, qui a élargi la base de comparaison.

<sup>51</sup> Le faible taux de couverture pour les musiques actuelles s'explique quant à lui par le très grand nombre de festivals effectivement repérés dans ce domaine, face à des subventions certes nombreuses en valeur absolue comparées aux autres secteurs, mais faibles en nombre relatif comparées au foisonnement du secteur.





MINISTÈRE DE LA CULTURE  
Inspection Générale des Affaires Culturelles

## ANNEXES





## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : évolution de la fréquentation d'un panel de festivals de musiques actuelles sur la période 2015-2019

Annexe 2 : domaines et sous-domaines culturels référencés par le panorama des festivals mis en ligne sur le site du ministère de la culture

Annexe 3 : carte nationale des manifestations culturelles répertoriées par le panorama mis en ligne sur le site du ministère de la culture

Annexe 4 : questionnaire adressé à chaque DRAC et DAC en mai 2018 (une fiche demandée par manifestation)

Annexe 5 : le phénomène de concentration dans le domaine des musiques actuelles



## ANNEXE 1 : EVOLUTION DE LA FREQUENTATION D'UN PANEL DE FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES SUR LA PERIODE 2015-2019

	Fréquentation 2015	Var 2016/2015	Var 2017/2016	Var 2018/2017	Var 2019/2018	Fréquentation 2019
Vieilles Charrues (29)	202 000	37,6%	0,7%	0,0%	-3,6%	270 000
Solidays (75)	180 000	11,1%	-15,5%	25,4%	7,5%	228 000
Hellfest (44)	132 000	25,0%	0,0%	9,1%	0,0%	180 000
Garorock (47)	80 000	62,5%	-19,2%	5,2%	44,8%	160 000
Les Eurockéennes de Belfort (90)	102 000	2,0%	25,0%	3,8%	-5,2%	128 000
Main Square Festival (62)	120 000	0,0%	4,2%	-4,0%	4,2%	125 000
Festival Beauregard (14)	80 000	10,0%	-26,1%	66,2%	0,0%	108 000
Cabaret Vert (08)	85 500	9,9%	4,3%	-4,1%	8,5%	102 000
Rock En Seine (75)	120 000	-8,3%	0,0%	-18,2%	11,1%	100 000
Foire aux vins de Colmar (68)	75 552	6,5%	3,1%	9,2%	10,4%	100 000
We Love Green (75)	34 000	38,2%	23,4%	27,6%	8,1%	80 000
Festival de Poupet (85)	56 000	48,2%	-33,7%	29,1%	12,7%	80 000
Art Rock (22)	75 000	4,0%	-2,6%	-7,9%	11,4%	78 000
Papillons de Nuit (50)	65 000	1,5%	3,0%	-11,8%	25,0%	75 000
Jazz à Vienne (38)	74 000	10,8%	-4,9%	5,1%	-9,1%	74 500
Aluna Festival (07)	29 000	148,3%	-13,9%	-19,4%	30,0%	65 000
Festival du Bout du monde (29)	60 000	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	60 000
Fête du Bruit dans Landerneau (29)	32 000	62,5%	3,8%	-13,0%	17,0%	55 000
Musicalarue (40)	31 000	54,8%	0,0%	0,0%	12,5%	54 000
La Nuit de l'Erdre (44)	30 000	13,3%	-5,9%	40,6%	20,0%	54 000
Les Escales (44)	27 000	55,6%	9,5%	-8,7%	8,3%	45 500
No Logo (39)	30 000	20,0%	16,7%	0,0%	0,0%	42 000
Motocultor (56)	22 500	-7,6%	-12,0%	63,9%	40,0%	42 000
Terres du Son (37)	48 500	-17,5%	0,0%	-12,5%	14,3%	40 000
Plages Électroniques (06)	34 000	-41,2%	50,0%	33,3%	0,0%	40 000
Europavox (63)	40 000	0,0%	25,0%	-34,0%	6,1%	35 000
Au Fil Du Son (86)	17 000	29,4%	36,4%	-3,3%	20,7%	35 000
Fiest'A Sète (34)	27 000	3,7%	14,3%	-6,3%	6,7%	32 000
Reggae Sun Ska (33)	48 000	18,8%	14,0%	-58,5%	1,9%	27 500
Bobital (22)	16 000	25,0%	5,0%	42,9%	-13,3%	26 000
La Route du Rock (35)	23 500	-36,2%	93,0%	-11,9%	1,6%	25 900
Festival de la Paille (25)	17 000	41,2%	0,0%	0,0%	4,2%	25 000
Au Pont du Rock (56)	20 000	0,0%	-25,0%	46,7%	4,5%	23 000
Art Sonic (61)	18 000	11,1%	0,0%	0,0%	5,0%	21 000
Astropolis (29)	20 150	19,1%	-12,5%	-4,8%	3,0%	20 600
This Is Not A Love Song (30)	12 000	25,0%	6,7%	0,0%	12,5%	18 000
Jardin du Michel (54)	19 000	5,3%	-15,0%	5,9%	0,0%	18 000
<b>Tous festivals</b>		<b>16,8%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>3,0%</b>	<b>7,3%</b>	



## ANNEXE 2 : DOMAINES ET SOUS-DOMAINES CULTURELS REFERENCES PAR LE PANORAMA DES FESTIVALS MIS EN LIGNE SUR LE SITE DU MINISTERE DE LA CULTURE

Musiques actuelles	Arts plastiques et visuels	Transdisciplinaire
Chanson	Art numérique	Arts et cultures du Proche-Orient
Electro	Design	Arts plastiques et musique
Jazz, blues et musiques improvisées	Mode et photographie	Cinéma et Musique
Jeune public	Photographie	Cinéma et nature
Musiques amplifiées ou électroniques	Street art	Cinéma, littérature
Musiques traditionnelles et du monde		Cinéma, musique
		Création numérique
<b>Musiques classiques</b>	<b>Cinéma et audiovisuel</b>	Culture andalouse
Baroque et ancien	Animation	Culture hip hop
Lyrique et choral	Audiovisuel	Cultures africaines
Musique contemporaine	Bandes annonces	Cultures d'Afrique
Musique de chambre	Cinémas étrangers	Cultures électroniques
	Courts-métrages	Cultures nordiques
<b>Pluridisciplinaire Musique</b>	Documentaire	Cultures tsiganes
Musiques électro	Enfance et jeunesse	Cultures urbaines
	Film policier	Expositions, concerts
<b>Cirque et Arts de la rue</b>	Films fantastique	Expositions, musiques actuelles
Arts de la rue	Patrimoine cinématographique	Géopolitique
Cirque	Premiers films	Jardins et spectacle vivant
		Jazz et vin
<b>Danse</b>		Jeune public
Danse contemporaine	<b>Livre et littérature</b>	Lectures et spectacles
Danses du monde et traditionnelles	Arts du carnet	Littérature et chanson
Danses urbaines	Bande dessinée	Littérature et Jazz
Swing	Biographie	Littérature et musique
	Ecritures	Littérature et Spectacle Vivant
<b>Théâtre</b>	Illustration	Livre et arts visuels
Improvisation théâtrale	Lecture	Livre et cinéma
Jeune public	Littérature policière	Livre et vin
Théâtre amateur	Littératures étrangères	Moto et musique
Théâtre espagnol	Livre audio	Musique et arts visuels
	Livre de jeunesse	Musique et bande dessinée
<b>Divers Spectacle vivant</b>	Livre de montagne	Musique et cuisine
Conte	Livre historique	Musique et littérature
Humour	Poche	Musique et moto
Magie	Poésie	Musique, sport et écologie
Marionnettes	Revue	Musiques actuelles et vins naturels
Mime	Science fiction	Musiques et arts visuels
	Sciences humaines et sociales	Musiques et pyrotechnie
<b>Pluridisciplinaire Spectacle vivant</b>	Traduction	Nature et Arts plastiques
Cirque, danse, performance, musique		Nature et littérature
Cultures urbaines		Pop culture
Danse et arts multiples	<b>Domaines divers</b>	Science fiction
Danse et musique	Architecture	Spectacle vivant et arts de la table
Danse, musique, théâtre	Architecture et paysage	Spectacle vivant, arts visuels, goût
Danses et musiques du monde	Histoire et patrimoine	Sport et Musiques actuelles
Danses et musiques urbaines	Jardins	Théâtre et lecture
Humour, conte, musique	Journalisme	Théâtre et littérature
Jeune public	Sciences et techniques	Théâtre, poésie, musique
Musique et danse		Vin et musique
Musique, cirque, humour		Livre ancien et arts visuels
Musiques actuelles et Arts de la rue		
Musiques et arts de la rue		
Musiques et danses du monde		



**ANNEXE 3 : CARTE NATIONALE DES MANIFESTATIONS CULTURELLES REPERTORIEES PAR LE PANORAMA MIS EN LIGNE SUR LE SITE DU MINISTERE DE LA CULTURE**



(carte globale, non exportable en tant que telle, composée à partir des zooms locaux proposés par le panorama)





## ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE ADRESSE A CHAQUE DRAC ET DAC EN MAI 2018 (UNE FICHE DEMANDEE PAR MANIFESTATION)

Nom de la manifestation
Domaine artistique / culturel dominant
Sous-domaine dominant
Commune principale
Département
Nom de l'organisme / structure / collectivité..., bénéficiaire de la subvention
Statut juridique du bénéficiaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <i>si la manifestation est portée par une structure subventionnée par ailleurs par le ministère, indiquer le nom de celle-ci,</i></li> <li>· <i>ainsi que son label si elle en bénéficie d'un</i></li> </ul>
Si la manifestation est gérée par délégation de service public (DSP), indiquer la collectivité délégante
Total du budget recettes (ressources propres, subventions, etc.) de la manifestation en 2017
Subventions de fonctionnement de la DRAC à la manifestation en 2017 :
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <i>montant de la subvention sur le programme 131</i></li> <li>· <i>montant de la subvention sur le programme 224</i></li> <li>· <i>montant de la subvention sur le programme 334</i></li> <li>· <i>Montant total des éventuelles subventions sur d'autres programmes</i></li> <li>· <i>(dans ce cas, indiquer lesquels)</i></li> </ul>
Si l'aide à la manifestation n'est pas individualisée dans la subvention globale accordée par la DRAC en 2017 à la structure qui la porte :
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <i>montant de la subvention globale de fonctionnement (tous programmes confondus) à la structure</i></li> <li>· <i>évaluation en % de la part de l'existence du festival dans la motivation de cette subvention</i></li> </ul>
Classer de 1 à 6 ceux des critères suivants qui ont motivé la subvention par la DRAC :
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <i>qualité de la programmation et de la ligne éditoriale</i></li> <li>· <i>renouvellement et diversité des répertoires et des domaines créatifs</i></li> <li>· <i>actions de sensibilisation et d'élargissement des publics</i></li> <li>· <i>inscription territoriale, dynamisation d'un territoire</i></li> <li>· <i>impact sur l'économie et la structuration professionnelle du secteur concerné</i></li> <li>· <i>qualité et cohérence de la mise en valeur par le festival d'un monument ou d'un site</i></li> </ul>
Autres éventuels domaines d'excellence de la manifestation ayant contribué à la décision de subvention :
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <i>accessibilité aux handicapés (oui / non)</i></li> <li>· <i>prise en compte des enjeux de développement durable (oui / non)</i></li> <li>· <i>égalité hommes / femmes (oui / non)</i></li> <li>· <i>dispositifs de sécurité (oui / non)</i></li> <li>· <i>autres (préciser)</i></li> </ul>
Le soutien de l'Etat à la manifestation fait-il ou a-t-il fait récemment l'objet d'un conventionnement pluriannuel ? (oui / non)
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <i>si oui, préciser l'intitulé, la date et la durée du conventionnement en cours (ou du dernier en date)</i></li> </ul>
Le soutien à la manifestation fait-il ou a-t-il fait récemment l'objet d'un conventionnement entre l'Etat et une (ou plusieurs) collectivité(s) territoriale(s) ? (oui / non)
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <i>si oui, préciser l'intitulé, la date et la durée du conventionnement en cours (ou du dernier en date)</i></li> </ul>
Subventions accordées en 2017 à la manifestation par les collectivités territoriales :
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <i>montant région principale</i></li> <li>· <i>montant autres régions</i></li> <li>· <i>montant département principal</i></li> <li>· <i>montant autres départements</i></li> <li>· <i>montant intercommunalité principale</i></li> <li>· <i>montant autres intercommunalités</i></li> <li>· <i>montant commune principale</i></li> <li>· <i>montant autres communes</i></li> </ul>
La DRAC a-t-elle été associée à un processus de labellisation "sécuri-site" d'un espace incluant la zone du festival ? (oui / non)



## ANNEXE 5 : LE PHENOMENE DE CONCENTRATION DANS LE DOMAINE DES MUSIQUES ACTUELLES

Festivals créés, absorbés ou associés par des grands groupes français et internationaux ces dernières années	
<b>Live Nation</b> Download Festival I love techno Europe Lollapalooza Afropunk Main Square North Summer Festival Paris Summer Jam Les Soirées de la Citadelle Festival Marsatac	<b>Fimalac</b> Kolorz Festival Edition hiver Koolos Fest Les Nuits de la filature Lunallena Festival Touquet Music Beach Kolorz Festival Edition été Les Nuits électriques
<b>Morgane</b> Fnac Live Le Printemps de Bourges Les Francofolies de La Rochelle Live in Tignes by Francofolies Musilac Mont Blanc Essonne en Scène par Les Francofolies Les Francofolies de La Réunion Saint-Etienne Live (ex Paroles et Musiques)	<b>Vivendi</b> Blue Note Festival Brive Festival Garorock Live au Campo Les Déferlantes d'Argelès-sur-Mer Felyn ODP Talence
<b>LNEI (M Pigasse)</b> Les Inrocks Les Nuits Zébrées Rock en Seine (pour moitié avec AEG) Les Eurockéennes de Belfort Biarritz en été	<b>Sony</b> We Love Green
	<b>ID&amp;T</b> Tomorrowland Winter
	<b>JMD (JM Dumontet)</b> Festival des Impertinentes Festival Mont-Blanc d'humour FUP / Festival d'humour de Paris





MINISTÈRE DE LA CULTURE  
Inspection Générale des Affaires Culturelles

Ministère de la Culture  
3, rue de Valois  
75 001 Paris  
Tél. : 01 40 15 80 00  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

DECEMBRE 2019